



Rapport annuel 2025

LES ASSURANCES
MUTUELLES
LE CONSERVATEUR

Société d'assurance mutuelle,
entreprise régie par le Code des assurances



LE  **ONSERVATEUR**
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

LES ASSURANCES
MUTUELLES
LE CONSERVATEUR

Assemblée Générale Ordinaire
des Sociétaires du 2 juin 2026
et le cas échéant, du 18 juin 2026.

Compte rendu des opérations de la Société
au 31 décembre 2025

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur
Société d'assurance mutuelle,
entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 59 rue de la Faisanderie – 75116 Paris.
Adresse postale : CS 41685, 75773 Paris Cedex 16.
Téléphone : 01 53 65 72 00 – Fax : 01 53 65 86 00
conservateur.fr

Conseil de Surveillance (au 31/12/2025)

M. Olivier RICHE – Président
M. Cyril LE TOUZÉ – Membre du Conseil de Surveillance – Président d'honneur
M. François MARTINEAU – Membre du Conseil de Surveillance – Vice-Président
M^{me} Agnès CANARELLI – Membre du Conseil de Surveillance
M^{me} Odile DE DAMAS-NOTTIN – Membre du Conseil de Surveillance
M. Dominique HARTOG – Membre du Conseil de Surveillance
M. Alexandre JEVAKHOFF – Membre du Conseil de Surveillance
M^{me} Patricia MICHAU – Membre du Conseil de Surveillance
M. Philippe MONDAN – Membre du Conseil de Surveillance
M^{me} Valérie PLAGNOL – Membre du Conseil de Surveillance
M. Arnaud POMEL – Membre du Conseil de Surveillance

Directoire (au 31/12/2025)

M. Gilles ULRICH – Président du Directoire
M^{me} Marie-Hélène HODANGER – Directrice Distribution, Juridique
et Ressources Humaines
M. Bruno LAMARD – Directeur des Opérations
M. Olivier MEUNIER – Directeur Technique et Finance

Directoire (au 01/01/2026)

M. Olivier MEUNIER – Président du Directoire
M^{me} Elisabeth FABRE – Directrice Distribution, Juridique et Conformité
M. Bruno LAMARD – Directeur des Opérations
M^{me} Aude SAVOPOULOS – Secrétaire Générale

Commissaires aux comptes (au 31/12/2025)

KPMG Audit, Département de KPMG S.A. représenté par M. Jean-François MORA
Cabinet Patrick CAGNAT représenté par M. Régis REVEL

Sommaire

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2026 (et le cas échéant, du 18 juin 2026)

- P. 06 > Environnement économique, concurrentiel et réglementaire
- P. 09 > Activité et résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé
- P. 17 > Méthode d'établissement des comptes annuels
- P. 17 > Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- P. 18 > Dépenses et charges non déductibles fiscalement
- P. 18 > Actionnariat salarié
- P. 18 > Proposition de fixation des jetons de présence

Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur le Gouvernement d'entreprise

- P. 20 > Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 (article 27.3 des Statuts)
- P. 21 > Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise

Rapports des Commissaires aux comptes

- P. 28 > Rapport sur les comptes annuels
- P. 33 > Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- P. 34 > Rapport spécial du Commissaire aux comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la Société par ses Administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants
- P. 35 > Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Ordre du jour et projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2026 (et le cas échéant, du 18 juin 2026)

- P. 40 > Ordre du jour
- P. 41 > Texte des résolutions

Comptes annuels 2025

Sommaire détaillé page 43

- P. 44 > Compte de résultat
- P. 46 > Bilan
- P. 48 > Hors bilan
- P. 49 > Annexe aux comptes annuels

Comptes annuels combinés 2025

Sommaire détaillé page 73

- P. 74 > Compte de résultat combiné
- P. 76 > Bilan combiné
- P. 78 > Hors bilan combiné
- P. 79 > Annexe aux comptes annuels combinés

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2026 (et le cas échéant, du 18 juin 2026)

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de votre Société a l'honneur, conformément à l'article 27.3 alinéa 2 des Statuts, de vous rendre compte des opérations de la Société au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes de l'année 2025 tels qu'ils ont été arrêtés au 31 décembre 2025.

Vous entendrez à l'issue de la présentation de ce rapport les observations du Conseil de Surveillance.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports de nos Commissaires aux comptes.

1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, CONCURRENTIEL ET RÉGLEMENTAIRE

1.1 Contexte économique et financier

1.1.1. Contexte économique

En 2025, le recul généralisé de l'inflation amorcé après les pics de 2022 s'est confirmé. Dans ce contexte, les banques centrales ont progressivement entamé un desserrement de leur politique monétaire, notamment par une baisse des taux directeurs.

Aux États-Unis, l'économie affiche encore une dynamique favorable, portée par la résilience de la consommation des ménages. Toutefois, les tensions inflationnistes pourraient persister, notamment en lien avec certains ajustements tarifaires, tandis que le marché de l'emploi commence à montrer des signes de ralentissement. Dans ce cadre, les autorités monétaires adoptent un ton plus accommodant, en vue de soutenir le marché du travail. Si l'assouplissement monétaire constitue un soutien aux marchés financiers, il reflète également une forme de fragilité économique sous-jacente.

La croissance américaine devrait rester sur des niveaux similaires à ceux de 2025 (2,1 % en 2026 après 2 % en 2025 selon le FMI). En zone Euro, l'Allemagne pourrait profiter des premiers effets des plans annoncés après un retour en territoire positif connu en 2025 (soit 0,9 % en 2026 après 0,2 % en 2025), l'économie de la zone au global restant sur des niveaux de croissance proches de 1,1 %. En Chine, la croissance pourrait continuer à ralentir alors que les relances peinent toujours à compenser la problématique liée au marché immobilier (4,2 % en 2026 et 4,8 % en 2025).

Par ailleurs, les pays développés ont des stocks de dette très élevés et ne présentent pas pour le moment de plan court moyen terme visant à les réduire de manière significative. Les plans annoncés constituent un catalyseur important pour la performance des marchés financiers.

Ainsi certains actifs font office de valeur refuge, notamment l'or, qui bénéficie également de la demande en provenance des banques centrales, par exemple en Chine.

Alors que la croissance tend à décélérer, plusieurs éléments sont à surveiller :

- ♦ La poursuite des tensions géopolitiques avec des implications possibles sur les marges des entreprises ;
- ♦ La politique monétaire des banques centrales, lesquelles doivent trouver un équilibre entre le niveau des taux directeurs, l'inflation, et les tensions sur le marché de l'emploi ;
- ♦ La concrétisation de la rentabilité des cash-flows investis dans le secteur de la technologie dans un contexte de compétition entre différents pays et géants du secteur ;
- ♦ L'énergie et les ressources en métaux stratégiques disponibles pour répondre au développement de l'intelligence artificielle.

1.1.2. Contexte financier

1.1.2.1. Marchés de taux

L'inflation a poursuivi sa tendance baissière, permettant une normalisation progressive des courbes de taux. Celles-ci étaient auparavant inversées, les taux courts traduisant les tensions provoquées par la hausse soudaine de l'inflation à court terme, tandis que les taux longs intégraient l'hypothèse d'un retour graduel vers la cible de 2 % fixée par les banques centrales.

La situation budgétaire des différents pays est un élément important de la reconstitution de la prime des risques sur la partie longue de la courbe des taux, avec des pays développés, notamment les États-Unis et les pays de la zone Euro, qui devront émettre un volume important de dette pour financer leurs programmes de relance. La volatilité pourrait ainsi rester importante sur les parties longues des courbes de taux, alors que la partie courte, fortement liée à la politique monétaire, devrait rester assez basse.

L'instabilité politique en France n'a pas jusqu'à présent engendré de dégradation significative sur le spread du pays, cependant il convient d'y porter une attention particulière.

Alors que le plan de relance européen se précise, des opportunités pourront se présenter sur des emprunts obligataires d'entités supranationales dont la mission vise à renforcer la souveraineté économique de la zone Euro, ainsi que l'action en faveur du climat.

À la date d'arrêt, les taux d'emprunt à 10 ans pour les principaux pays de la zone Euro s'établissent aux niveaux ci-dessous :

	2025	RAPPEL 2024
France	+3,56 %	+3,19 %
Allemagne	+2,85 %	+2,36 %
Italie	+3,55 %	+3,52 %
Espagne	+3,28 %	+3,06 %

1.1.2.2. Marchés actions

Les marchés actions ont affiché des performances significatives, malgré des niveaux de valorisation déjà élevés. Cette dynamique s'explique notamment par le maintien des résultats des entreprises, l'assouplissement progressif des politiques monétaires et des anticipations favorables sur la productivité. Les États-Unis demeurent en tête de la performance mondiale, portés en particulier par les grandes capitalisations technologiques, tandis que l'Europe a connu des phases de surperformance, dans un environnement marqué par des ajustements sectoriels et géographiques.

Les niveaux de valorisation actuels interrogent toutefois la soutenabilité des rendements futurs, en particulier au regard de la concentration des performances sur un nombre limité d'acteurs. À moyen terme, la croissance des résultats des principales entreprises composant les indices devrait continuer de soutenir les marchés. Par ailleurs, la diffusion progressive des gains de productivité liés à l'intelligence artificielle pourrait bénéficier à un éventail plus large de secteurs, favorisant ainsi un élargissement de la dynamique de marché.

En Europe, les annonces relatives au renforcement des dépenses de défense et à l'investissement public constituent un facteur de soutien potentiel à l'activité, sous réserve de leur mise en œuvre effective. L'évolution des cadres budgétaires nationaux, notamment en Allemagne avec l'assouplissement des contraintes liées à la dette, sera déterminante pour la trajectoire économique régionale. La situation politique française demeure, quant à elle, un facteur d'incertitude susceptible d'influer sur la valorisation des actifs domestiques.

L'assouplissement monétaire global demeure un levier de soutien aux marchés financiers, en particulier aux actifs risqués. Par ailleurs, certaines évolutions réglementaires pourraient permettre à des acteurs, notamment bancaires, d'accroître leur exposition à des segments plus dynamiques. Ces éléments devront toutefois être appréciés avec prudence, au regard des niveaux de valorisation et des risques macroéconomiques persistants.

À la date d'arrêt, l'évolution des principaux indicateurs action en Europe est la suivante :

	2025	RAPPEL 2024
CAC 40	14,28 %	-2,15 %
Eurostoxx 50	22,06 %	+8,28 %

1.2 Épargne des ménages et marché de l'assurance-vie

Dans un environnement demeurant marqué par des incertitudes économiques et géopolitiques, les comportements d'épargne des ménages français continuent d'évoluer. La collecte brute de l'assurance-vie atteint 192,1 milliards d'euros, en hausse de 10 % par rapport à 2024, soit +17,1 milliards d'euros. Cette dynamique s'observe à la fois sur les supports en unités de compte (+13 %) et les supports en euros (+8 %).

La collecte nette s'établit à 50,6 milliards d'euros en 2025, en progression de 22,1 milliards d'euros sur un an. Elle est portée majoritairement par les unités de compte (+42,5 milliards d'euros), mais également par un retour à une collecte nette positive sur les fonds en euros (+8,1 milliards d'euros), après cinq années consécutives de décollecte. Dans ce contexte, l'encours total de l'assurance-vie atteint 2 107 milliards d'euros à fin décembre 2025, en hausse de 6,1 % sur un an.

En matière de rémunération, le rendement moyen des fonds en euros est estimé à 2,65 % en 2025⁽¹⁾. Ce niveau s'inscrit dans la continuité des revalorisations observées en 2024 (2,6 % selon l'ACPR⁽²⁾).

(1) Estimation publiée par Facts & Figures.

(2) Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

2. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

2.1 Activité et situation de la Société au cours de l'exercice écoulé

2.1.1. Chiffre d'affaires

Dans un contexte fortement concurrentiel, le chiffre d'affaires est de 780,2 M€ au titre de l'exercice 2025, soit en croissance de 24 %. La collecte brute a été orientée à hauteur de 70 % vers les unités de compte sur le périmètre épargne, retraite et capitalisation.

DONNÉES EN M €	2025	2024
Produits commercialisés	754,3	604,0
-> Conservateur Helios Patrimoine	549,7	369,2
-> Conservateur Helios Capitalisation	68,2	37,3
-> Conservateur Épargne Retraite	84,3	72,5
-> Conservateur Privilège	10,3	62,2
-> Conservateur Capitalisation Privilège	5,0	26,8
-> Prévoyance	36,7	36,1
Autres produits	26,0	25,8
-> Multi-support	23,6	23,6
-> Mono-support	1,6	1,6
-> Prévoyance	0,7	0,6
TOTAL	780,2	629,8

2.1.2. Prestations

L'évolution des prestations est principalement tirée par celle des rachats. Il convient néanmoins de souligner que la Société d'assurance est en collecte nette positive, comme ceci peut être constaté section 2.1.3.

DONNÉES EN M €	2025	2024
Produits commercialisés	307,0	304,2
-> Conservateur Helios Patrimoine	250,1	264,3
-> Conservateur Helios Capitalisation	24,7	19,9
-> Conservateur Privilège	8,0	1,6
-> Conservateur Capitalisation Privilège	0,2	0,1
-> Conservateur Épargne Retraite	13,9	9,3
-> Prévoyance	10,1	9,1
Autres produits	115,8	130,8
-> Multi-support	14,1	13,9
-> Mono-support	84,6	100,8
-> Prévoyance	0,3	0,4
-> Arrérages	7,4	7,3
-> Provisions pour sinistres à payer et autres	9,3	8,4
TOTAL	422,9	435,1

2.1.3. Collecte nette

La collecte nette⁽¹⁾ consiste en la différence entre le chiffre d'affaires et les prestations.

Elle est en croissance sur l'exercice, ce qui montre la capacité de la Société d'assurance d'apporter des solutions d'épargne, de retraite, de capitalisation et de prévoyance pertinentes pour ses Sociétaires.

DONNÉES EN M €	2025	2024
Collecte nette totale Société	357,4	194,7

Dans le cadre de l'assurance de personne hors prévoyance et rentes, la collecte nette cumulée hors arbitrages des supports en unités de compte est de +320,4 M€, et celle sur le fonds en euros de +27,0 M€, soit un total de +347,3 M€ sur le périmètre épargne hors arrrages de rentes.

2.1.4. Provisions techniques

Les provisions techniques sont de 6,3 Md€. Elles sont en croissance de 9,5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette variation résulte principalement de la poursuite du développement des contrats multisupports, pour la partie des unités de compte (+17 %), phénomène qui a été favorisé par la collecte nette positive d'une part mais aussi de la revalorisation des marchés d'autre part.

Au total, les provisions techniques de la Société d'assurance se répartissent comme suit :

DONNÉES EN M €	2025	2024
Provisions mathématiques des contrats épargne en euros	2 274	2 272
-> Dont contrats individuels épargne	2 140	2 147
Provisions mathématiques des contrats en unités de compte	3 725	3 179
Autres provisions mathématiques⁽²⁾	191	189
Autres provisions techniques	104	108
-> Dont provision pour participation aux bénéfices	72,9	76,4
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	6 294	5 748

La provision pour participation aux bénéfices représente 3,2 % des provisions mathématiques épargne euros⁽³⁾ hors PER.

(1) La collecte nette est calculée avec les prestations reportées hors phénomène d'arbitrage.

(2) Catégories comptables 3, 7, dommages corporels et collectifs décès, obsèques, rentes et grandes branches.

(3) Périmètre : actif général et canton Capi Palatine hors prévoyance et hors PER (2 140 M€), contrats relevant de la catégorie 7 de l'article A344-2 du Code des assurances (contrats collectifs d'assurance en cas de vie) (71 M€), rentes en service (40 M€).

Le montant et les modalités de répartition pour l'année écoulée de la participation aux bénéfices est la suivante :

DONNÉES EN M €	2025	2024
A - Participation aux résultats	79,3	69,9
-> A1. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	82,8	77,1
-> A2. Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	-3,5	-7,2
B - Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 132-10		
-> B1. Provisions mathématiques moyennes	2 395,0	2 388,7
-> B2. Montant minimal de la participation aux résultats	21,9	19,4
-> B3. Montant effectif de la participation aux résultats	73,3	65,3
- B3a. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	76,6	72,0
- B3b. Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	-3,3	-6,8

2.1.5. Gestion financière

La répartition des placements des fonds en euros⁽²⁾ est la suivante :

VALEUR DE MARCHÉ ⁽³⁾	2025		2024	
	M €	%	M €	%
Monétaire et fonds en dépôt	190,1	6,8 %	157,2	5,8 %
Immobilier	118,3	4,2 %	114,9	4,2 %
Obligations et assimilés et parts d'OPC obligataires	2 127,2	76,1 %	2 096,0	76,9 %
-> Dont dettes souveraines	653,6	—	618,5	—
-> Dont parts d'OPC	30,4	—	125,0	—
Actions et parts d'OPC actions	104,6	3,7 %	74,9	2,7 %
Prêts et avances sur polices	38,5	1,4 %	33,9	1,2 %
Divers ⁽⁴⁾	217,4	7,8 %	247,7	9,1 %
-> Dont FCPR	162,7	5,8 %	162,7	—
TOTAL	2 796,1	100 %	2 724,6	100 %

(2) Fonds en euros de l'actif général, du canton contractuel Palatine et du canton réglementaire de gestion de Conservateur Épargne Retraite.

(3) En raison de l'application de référentiels comptables distincts entre le présent rapport et le rapport sur la situation financière, les tableaux présentés ne sont pas directement comparables.

(4) *Private Equity*, actions non cotées, structurés, alternatif, OPC diversifiés et titres participatifs.

La valeur de marché des placements de la Société d'assurance s'élève à 6 522,0 M€ au 31 décembre de l'exercice dont 3 725,9 M€ au titre des placements en représentation des engagements libellés en unités de compte.

La valeur de marché totale est en progression par rapport à l'exercice précédent, soutenue à la fois par une collecte nette positive et par une évolution favorable des marchés financiers.

Les points structurants sont les suivants :

- ♦ Une attention spécifique sur le risque de rachat via un niveau de trésorerie qui demeure élevé, pilotage de la duration et relation de l'actif ajusté du risque ;
- ♦ Réinvestissement sur des actifs obligataires, notamment en dettes souveraines ;
- ♦ Augmentation progressive des actifs de type actions ;
- ♦ Une stabilisation des investissements de type «illiquide».

2.1.6. Résultats

Le résultat net d'impôt est de 867 K€.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice aux réserves.

2.1.7. Niveau des fonds propres / Marge de solvabilité

La couverture du Capital de solvabilité requis en normes Solvabilité II s'établit à 225 % : 291,5 M€ d'éléments constitutifs pour un exigence de capital de solvabilité requis de 129,8 M€.

Le Rapport sur la solvabilité et la situation financière présente l'intégralité des éléments attendus dans le cadre réglementaire afférent.

2.1.8. Respect du ratio des fonds propres

Le respect du ratio des fonds propres en ce qui concerne les exigences de couverture de Capital de solvabilité requis est présenté section 2.1.7.

2.2 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

2.2.1. Risques financiers et solvabilité

L'analyse du profil de risque de la Société d'assurance est présentée dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, à la section C. Profil de risque.

2.2.2. Adéquation du capital interne

Conformément à l'article L354-2 du Code des assurances, la Société d'assurance établit chaque année un Rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. Cette évaluation, structurée selon les définitions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, est présentée au Conseil de Surveillance, puis transmise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution selon les délais réglementaires.

Ce rapport amène à constater, au titre de l'Évaluation 3 « adéquation de la Formule standard », que le Capital de solvabilité requis, tel que défini par la Formule standard, est une évaluation raisonnable. En effet, une évaluation du Besoin global de solvabilité sur les seuls risques de la Formule Standard (BGS1) conduit à constater à la date d'arrêté un niveau de capital requis moindre.

2.2.3. Risque de liquidité

L'analyse du risque de liquidité et de trésorerie est présentée dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, à la section C.4 Risque de liquidité et de trésorerie.

2.2.4. Risques non financiers

L'analyse des risques non financiers est présentée dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, aux sections suivantes :

- ♦ C.5. Risque opérationnel ;
- ♦ C.6. Autres risques importants.

2.3 Indication sur l'utilisation des instruments financiers par la Société

Dans le cadre des fonds en euros gérés par la Société d'assurance, les investissements sont effectués sur des investissements financiers autorisés au Livre III, Titre III, Chapitre II, Section I du Code des assurances.

Les unités de compte sont constituées de supports autorisés par l'article L131-1-1 du Code des assurances.

2.4 Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, la Société d'assurance n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

2.5 Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière

Les indicateurs clés en matière de performance de nature financière sont présentés dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, aux sections suivantes :

- ♦ A.3. Résultats des investissements ;
- ♦ E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis ;
- ♦ F.1. Déclarations quantitatives.

Les indicateurs clés en matière de performance extra-financière sont présentés dans le Rapport d'investissement durable du Groupe et des Sociétés d'assurance.

2.6 Progrès réalisés ou événements significatifs

Compte tenu des resserrements monétaires opérés depuis 2022 et des tensions suite à la révision des tarifs douaniers par le gouvernement américain, l'économie mondiale, de plus en plus orientée vers les services, a fait preuve d'une résilience notable en 2025. Par ailleurs, les tensions géopolitiques se renforcent, avec des visions de plus en plus impérialistes de la part de puissances mondiales.

Dans ce contexte complexe, le Groupe et les Sociétés d'assurance ont continué d'évoluer dans la continuité de la dynamique connue depuis plusieurs années. Le renforcement des réseaux de distribution, la montée en gamme patrimoniale de l'offre à destination de la clientèle cible ont permis de constater les bonnes performances sur l'exercice :

- ♦ La collecte du Groupe a été la meilleure de tous les temps, avec 1 384 M€, soit 5% de plus qu'en 2024 ;
- ♦ Plus spécifiquement, 4 mois de l'exercice 2025 font désormais partie des 10 meilleurs mois de tous les temps en matière de collecte, dont avril 2025, qui, à l'issue de l'exercice 2025, constituait le meilleur mois de collecte de tous les temps ;
- ♦ Les fonds gérés par le Groupe ont atteint le seuil de 12,2 Md€.

Il convient néanmoins de rester prudent quant aux perspectives futures au regard des tensions géopolitiques actuelles ainsi qu'aux enjeux portées par la configuration budgétaire et politique française.

2.7 Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

2.8 Évolution prévisible de la Société en 2026

Le pilier de la stratégie du Groupe et des Sociétés d'assurance demeure la pérennité et la robustesse de l'épargne de leurs clients. C'est pour cela que la solvabilité, gage de leur indépendance, est pilotée et maintenue fermement depuis 1844.

C'est dans cet objectif que la philosophie de gestion du Groupe et des Sociétés d'assurance demeure la même depuis 180 ans : donner de la valeur au temps en se concentrant sur les tendances de fond et en proposant des solutions d'épargne à moyen et long terme innovantes, permettant de bénéficier des opportunités de marché. Nous avons pu ainsi, depuis 1844, braver les tempêtes et garder la tête froide lors des périodes d'euphorie.

C'est ce à quoi le Groupe et les Sociétés d'assurance seront tout particulièrement attentifs sur les prochains temps, afin d'accompagner leurs clients et Sociétaires dans ces moments complexes.

2.9 Succursales - filiales et participations

La Société d'assurance n'a aucune succursale.

La Société d'assurance détient comme participations directes à la date d'arrêt :

NOM DE LA FILIALE	POURCENTAGE DE DÉTENTION
Conservateur Finance	46,23 %
SCI Le Conservateur	99,35 %
Conservateur Assurances Immobilier	100 %
Conservateur Patrimoine	99 %

Aucune prise de participation ou de contrôle n'est intervenue durant l'exercice clos.

Les indicateurs économiques d'activité des filiales sont les suivants :

EN MILLIONS D'EUROS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT	FONDS PROPRES (YC RÉSULTAT)	TOTAL BILAN
Conservateur Finance	19,0	2,0	20,2	29,0
SCI Le Conservateur	4,0	1,2	41,5	41,9
Conservateur Assurances Immobilier	2,5	1,1	52,4	53,1
Conservateur Patrimoine	1,4	-0,2	0,8	1,0

2.10 Activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe a enregistré une croissance de son activité en réalisant une collecte brute record de 1 384,4 M€ au titre de l'exercice 2025, soit une hausse de 4,8 % par rapport au précédent record de l'exercice 2024. Les Sociétés d'assurance contribuent à hauteur de 1 224,5 M€ dans cette collecte, soit 88 % du total, la décomposition de la collecte par Société étant la suivante :

- ♦ Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : 780,2 M€
- ♦ Les Associations Mutuelles Le Conservateur : 444,2 M€
- ♦ Conservateur Finance : 123,2 M€
- ♦ Conservateur Patrimoine : 36,7 M€

Par ailleurs, la collecte nette du Groupe est largement positive, soit 542,9 M€, dont notamment 357,4 M€ pour Les Assurances Mutuelles Le Conservateur et 92,7 M€ pour Les Associations Mutuelles Le Conservateur.

2.11 Comptes combinés

Les entités entrant le périmètre de combinaison sont indiquées ci-après :

- ♦ Les Assurances Mutuelles Le Conservateur (entité combinante)
- ♦ Les Associations Mutuelles Le Conservateur
- ♦ Conservateur Finance (intégrant Conservateur Gestion Valor)
- ♦ Conservateur Patrimoine
- ♦ SCI Le Conservateur
- ♦ Conservateur Assurances Immobilier

Toutes les entités entrant dans le périmètre de combinaison sont contrôlées et intégrées à 100 % à l'exception de Conservateur Finance (80 % du contrôle) qui compte un actionnaire minoritaire à hauteur de 20 %.

Les comptes combinés du Groupe font ressortir un total de fonds propres y compris intérêts minoritaires de 337,5 M€ et de 11 823,5 M€ au niveau du bilan au titre de l'exercice 2025.

Les provisions techniques brutes pour les engagements sur les fonds en euros et en unités de compte s'élèvent respectivement à 2 571,2 M€ et 8 694,1 M€ en 2025.

Le résultat net de l'ensemble combiné s'élève à 0,9 M€ dont 0,5 M€ pour la part Groupe et 0,4 M€ pour les intérêts minoritaires après retraitements de combinaison en application du règlement du règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes combinés.

2.12 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-						-					
Montant total des factures concernées HT	-	22 805	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	-	0,13 %	-	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						-	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures reçues						-						
Nombre de factures exclues						-						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : - Délais légaux : 30 jours					Délais contractuels : NA Délais légaux : NA						

NA : Non applicable

NOTA BENE : Conformément à la circulaire de la FFA publiée en date du 22 mai 2017, les activités d'assurance et de réassurance sont exclues des informations mentionnées dans le tableau ci-dessus.

2.13 Informations sur les ressources incorporelles essentielles de la Société

Les ressources incorporelles essentielles de notre Groupe jouent un rôle important dans la création de valeur et le développement de nos activités.

La stratégie organisationnelle conduite au sein de notre Maison Le Conservateur, structurée notamment autour de deux sociétés d'assurances, d'une entreprise d'investissement et de financement, d'une société de gestion de portefeuille et d'une société de courtage qui a notamment vocation à proposer des services aux dirigeants d'entreprise, permet au Groupe et aux Sociétés d'assurance de proposer à ses Sociétaires et clients une offre complète et intégrée. Cette approche globale, qui combine assurance, offre de produits financiers et conseil en gestion de patrimoine, est un véritable atout permettant de répondre de manière précise aux besoins variés de nos sociétaires, qu'ils soient particuliers ou entreprises.

Grâce notamment à une gestion rigoureuse de nos engagements et à notre marque Le Conservateur nous travaillons à consolider notre réputation et notre image de marque. Les compétences et l'expertise de nos collaborateurs, dans les différentes directions d'activités, sont également essentielles pour proposer régulièrement à nos sociétaires de nouveaux produits ainsi que nos solutions signature. Cette richesse de compétences est un atout majeur qui nous permet de maintenir un haut niveau d'exigence dans les offres que nous proposons.

Enfin, les relations entretenues par notre réseau d'agents généraux avec nos Sociétaires constituent un facteur important de fidélisation. Grâce à leur proximité, leurs conseils personnalisés et leur écoute attentive, nos agents jouent un rôle essentiel dans la relation avec nos Sociétaires.

L'ensemble de ces ressources incorporelles essentielles combinées participent ainsi activement à la pérennité et à la croissance du Groupe et des Sociétés d'assurance.

3. MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la Société d'assurance soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

4. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Est annexé au présent rapport le tableau des résultats des 5 derniers exercices établis selon le modèle de l'Annexe 2.2 du Livre II de la partie réglementaire du Code de commerce.

EN MILLIERS D'EUROS	2021	2022	2023	2024	2025
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	578 855	554 430	528 297	629 804	780 231
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	2 155	-6 770	6 795	3 980	5 714
Impôts sur les bénéfices	1 324	5	0	14	-174
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	11	351	3 306	349	867
Montant des bénéfices distribués	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
PERSONNEL					
Nombre de salariés	214	221	217	231	225
Montant de la masse salariale	10 273	12 252	12 774	15 240	17 067
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres etc.)	5 181	5 924	6 948	7 603	7 959

≡ **5. DÉPENSES ET CHARGES**
≡ **NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous indiquons que la Société a supporté des dépenses non déductibles fiscalement au cours de l'exercice 2025 à hauteur de 103 040,47 euros avec une charge d'impôt correspondante de 25 760,12 euros.

≡ **6. ACTIONNARIAT SALARIÉ**

Sans objet, la Société d'assurance ayant la forme sociale d'une Société d'assurance mutuelle.

≡ **7. PROPOSITION DE FIXATION DES JETONS DE PRÉSENCE**

Sans objet.



Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur le Gouvernement d'entreprise

A – RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 (ARTICLE 27.3 DES STATUTS)

En application de l'article 27.3 des Statuts, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Annuelle des Sociétaires ses observations sur les comptes annuels et combinés arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport établi par le Directoire.

Nous vous précisons que les comptes annuels et combinés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le rapport du Directoire ont été présentés au Conseil de Surveillance par le Directoire à l'occasion d'une réunion du Conseil de Surveillance qui s'est tenue le 27 mars 2026, soit dans le délai réglementaire de trois mois mentionné à l'article susvisé des Statuts.

1 Gestion de la Société

- 1.1 Les principaux faits marquants ont été consignés dans le rapport du Directoire sur lequel nous n'avons pas d'observations à formuler.
- 1.2 Pendant la période de l'exercice écoulé au cours de laquelle nous avons exercé notre mandat dans le cadre du Conseil de Surveillance, le Directoire nous a rendu compte de sa gestion et nous avons procédé, dans le cadre de notre mission de surveillance, aux vérifications et contrôles que nous avons estimés nécessaires, avec le concours des comités spécialisés.

2 Comptes sociaux et combinés

Votre Conseil a examiné les comptes de l'exercice 2025 que lui a présentés le Directoire dans les délais statutaires ainsi que son rapport sur l'activité de la Société et de son Groupe au cours de cet exercice.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a interrogé les Commissaires aux comptes de la Société sur les comptes sociaux et combinés ainsi que sur les conditions dans lesquelles ils avaient pu exercer leur mission et leurs contrôles et sur les résultats de leurs travaux.

Les réponses montrent que les Commissaires aux comptes ont pu exercer leur mission dans des conditions satisfaisantes. Ils ont dès lors certifié sans réserve les comptes sociaux et les comptes combinés de la Société.

Les informations communiquées dans le rapport du Directoire, qui ont été analysées par votre Conseil, n'ont pas appelé d'observations particulières de sa part. Aux termes des résolutions soumises à votre approbation, il vous est proposé notamment d'approuver les comptes sociaux et combinés de l'exercice 2025 ainsi que l'affectation du bénéfice de l'exercice.

Nous vous proposons à notre tour d'approuver les comptes sociaux et combinés de l'exercice 2025, le projet d'affectation du résultat social ainsi que l'ensemble des différentes résolutions qui vous sont présentées.

B – RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil de Surveillance vous présente son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1 Évolutions de la composition des comités spécialisés du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 19 juin 2025, a décidé :

- ♦ d'élargir les attributions du comité des rémunérations aux questions relatives aux nominations et de le renommer « comité des rémunérations et des nominations ». Ce comité est désormais également chargé de l'examen, du suivi et de l'appréciation de la composition, des compétences et de l'honorabilité des Membres du Conseil et de ses comités. Il examine en outre, préalablement à leur présentation en Conseil, les propositions de nomination ou de renouvellement des Membres du Conseil, du Directoire, ainsi que celles relatives aux fonctions de Président et Vice-président du Conseil et de Président du Directoire ;
- ♦ de renforcer sa gouvernance opérationnelle en matière de durabilité par la création d'un « comité durabilité ». Ce comité s'est vu confier l'ensemble des questions relatives à la durabilité, auparavant réparties entre les différents comités spécialisés du Conseil.

2 Mandats et fonctions exercés par les Membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2025

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUELEMENT / FIN DE MANDAT (FM)	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025
Olivier RICHÉ	30/09/1955	AGO 19/06/2025 FM : AGO 2031	Président du Conseil de Surveillance, et, depuis le 19/06/2025, Membre de droit du Comité des rémunérations et des nominations : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Administrateur : – de Conservateur Finance – de la Société des Amis du Louvre Président du Comité d’audit et des risques : – de Conservateur Finance
Cyril LE TOUZÉ	16/06/1949	AGO 19/06/2025 FM : AGO 2031	Membre du Conseil de Surveillance, Président d’honneur, Président du Comité des risques et de pilotage, Membre du Comité d’audit, du Comité Financier et, depuis le 19/06/2025, Membre de droit du Comité des rémunérations et des nominations : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Président du Conseil d’Administration : – de Conservateur Finance Vice-Président, Administrateur – de Toujours Mutuel
François MARTINEAU	11/06/1951	AGO 23/06/2022 FM : AGO 2027	Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité d’audit et du Comité des rémunérations et des nominations et Président du Comité Durabilité (depuis le 19/06/2025) : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Vice-Président, Administrateur, Membre du Comité d’audit et du Comité des risques et de la coordination stratégique : – de la BRED Banque Populaire Administrateur : – de Conservateur Finance – de la Société des Amis de Ramatuelle Vice-Président et Administrateur : – de la SAMA (Société des Amis du Musée de l’Armée) Président de la Fondation d’Entreprise Le Conservateur

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUELEMENT / FIN DE MANDAT (FM)	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025
Agnès CANARELLI	13/03/1962	AGO 12/06/2024 FM : AGO 2030	Membre du Conseil de Surveillance : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur
Odile DE DAMAS NOTTIN	27/03/1960	AGO 17/06/2021 FM : AGO 2027	Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité Financier et du Comité des risques et de pilotage : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Administratrice : – de l’Association Sommitale Malakoff Humanis (et Membre du bureau) – de Malakoff Humanis International Agirc-Arrco Membre du Comité des rémunérations : – de Colam Entreprendre
Dominique HARTOG	12/09/1954	AGO 29/06/2023 FM : AGO 2029	Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité Financier, Membre du Comité des risques et de pilotage : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Vice-Président et Administrateur : – de Conservateur Gestion Valor Administrateur : – de Conservateur Finance – de l’Association AED (loi 1901) Censeur : – de Conservateur Emploi Durable
Alexandre JEVAKHOFF	21/08/1952	AGO 23/06/2022 FM : AGO 2028	Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité des risques et de pilotage, Membre du Comité Financier : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Président : – de la SASU Elenac Vice-Président, Administrateur : – de l’Association culturelle orthodoxe russe (association Loi 1901) Administrateur : – de la société RIBER – de l’Association des écrivains combattants (association Loi 1901) – du Comité France – Turquie (association Loi 1901) Administrateur et Trésorier du Comité d’études : – de la Revue de la Défense nationale (association Loi 1901)

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUELEMENT / FIN DE MANDAT (FM)	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025
Patricia MICHAU	05/12/1957	AGO 29/06/2023 FM : AGO 2029	Membre du Conseil de Surveillance et, depuis le 19/06/2025, Membre du Comité Durabilité : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Co-gérante : – de la SARL JLM Expansion
Philippe MONDAN	08/07/1951	AGO 16/06/2020 FM : AGO 2026	Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité des rémunérations : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Président : – de la SAS Culture, Valeurs et Stratégie
Valérie PLAGNOL	06/04/1961	AGO 19/06/2025 FM : AGO 2031	Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité d'audit : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Administratrice : – de Conservateur Finance – de Conservateur Gestion Valor Présidente : – du Cercle des Épargnants (association) <i>Fonction exercée : Membre du collège de la Commission de Régulation de l'Énergie</i>

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUELEMENT / FIN DE MANDAT (FM)	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025
Arnaud POMEL	24/02/1969	AGO 17/06/2021 FM : AGO 2027	Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Président de : – RAISE Real Estate Investment Managers (REIM) Représentant permanent de : – RAISE REIM, Président de l'OPCI RAISE Immobilier – RAISE REIM, Président de l'OPCI RAISE Immobilier Impact – RAISE REIM, Président de la Société Immobilière du Bassin de la Villette – Représentant permanent de RAISE REIM, Gérant de la SCI RAISE Tolbiac – Représentant permanent de RAISE REIM, Gérant de la SCI RAISE Morère – Représentant permanent de RAISE REIM, Gérant de la SCI RAISE Bourg la Reine Gérant : – de la SCI CA & COE Membre du Conseil d'Administration : – de Sciences Po Alumni (association Loi 1901) – de L'Envol (association Loi 1901)

3 Composition du Directoire au 31 décembre 2025 et évolution de sa composition au 1^{er} janvier 2026

Au 31 décembre 2025, le Directoire était composé comme suit :

MEMBRES DU DIRECTOIRE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUELEMENT / FIN DE MANDAT ⁽¹⁾	MANDATS EXERCÉS
Gilles ULRICH	30/12/1965	19/12/2024/ 31/12/2027	Président du Directoire
Marie-Hélène HODANGER	10/07/1961	19/12/2024/ 31/12/2027	Membre du Directoire <i>Fonctions : Directrice Distribution, Juridique et Ressources humaines</i>
Bruno LAMARD	24/03/1973	19/12/2024/ 31/12/2027	Membre du Directoire <i>Fonctions : Directeur des Opérations</i>
Olivier MEUNIER	25/10/1979	19/12/2024/ 31/12/2027	Membre du Directoire <i>Fonctions : Directeur Technique et Finance</i>

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le Directoire est composé comme suit :

MEMBRES DU DIRECTOIRE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUELEMENT / FIN DE MANDAT ^[1]	MANDATS EXERCÉS
Olivier MEUNIER	25/10/1979	25/09/2025/ 31/12/2027	Président du Directoire
Elisabeth FABRE	20/12/1971	17/12/2025/ 31/12/2027	Membre du Directoire <i>Fonctions : Directrice Distribution Juridique Conformité</i>
Bruno LAMARD	24/03/1973	19/12/2024/ 31/12/2027	Membre du Directoire <i>Fonctions : Directeur des Opérations</i>
Aude SAVOPOULOS	22/01/1984	17/12/2025/ 31/12/2027	Membre du Directoire <i>Fonctions : Secrétaire Générale</i>

Évolutions de la composition du Directoire au 1^{er} janvier 2026

Par décisions du 25 septembre 2025, le Conseil de Surveillance, connaissance prise du compte rendu du Comité des rémunérations et des nominations :

- ♦ a pris acte de la démission de Monsieur Gilles Ulrich de ses mandats de Président et de Membre du Directoire, à effet du 31 décembre 2025 inclus, ce dernier ayant par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2026, pris les fonctions de Directeur de la transformation et de l'innovation du Groupe ;
- ♦ a décidé, sur recommandation dudit Comité, de nommer Monsieur Olivier Meunier aux fonctions de président du Directoire des Assurances Mutuelles Le Conservateur, avec effet au 1^{er} janvier 2026, pour la durée de son mandat de Membre du Directoire restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Par décision du 17 décembre 2025, le Conseil de Surveillance, connaissance prise du compte rendu du Comité des rémunérations et des nominations :

- ♦ a pris acte de la démission de Madame Marie-Hélène Hodanger de son mandat de Membre du Directoire, avec effet au 31 décembre 2025 inclus, en raison de l'approche de son 65^{ème} anniversaire, âge limite statutaire pour exercer les fonctions de Membre du Directoire. Madame Hodanger exerce par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2026, les fonctions de conseillère du Président du Directoire ;
- ♦ a approuvé les recommandations dudit Comité et décidé de nommer Mesdames Elisabeth Fabre et Aude Savopoulos, à effet du 1^{er} janvier 2026, en qualité de Membres du Directoire des Assurances Mutuelles Le Conservateur pour la durée restant à courir des mandats des autres Membres, soit jusqu'au 31 décembre 2027 et selon des périmètres de responsabilité définis par le Directoire et correspondant à l'ancien périmètre de Madame Marie-Hélène Hodanger.

[1] S'agissant de la fin de mandat des membres du Directoire : sous réserve du respect des dispositions de l'article 40.1 des statuts de la Société qui prévoient que chaque Membre du Directoire devra être âgé de moins de 65 ans. Si en cours de fonctions cette limite d'âge est atteinte, le membre intéressé sera réputé démissionnaire d'office au plus tard lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle réunie l'année de son 65^{ème} anniversaire et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Membre.

4 Décisions à prendre par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

1^{re} résolution – Approbation des comptes annuels sociaux et combinés

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le rapport du Directoire sur les activités de la Société au cours de l'exercice écoulé, sur le rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur le Gouvernement d'entreprise, ainsi que sur celui des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et combinés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à approuver les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et à affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice aux réserves.

2^e résolution - Rapport spécial sur les conventions visées à l'article R 322-57 I. du Code des assurances

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R 322-57 I. du Code des assurances, à prendre acte des conclusions de ce rapport et à l'approuver en intégralité.

3^e résolution – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les contrats visés à l'article R 322-57 IV. 2^e du Code des assurances

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Société par les Membres du Conseil de Surveillance et les Membres du Directoire, leurs conjoints, ascendants et descendants, à prendre acte des conclusions de ce rapport et à l'approuver en intégralité.

4^e résolution – Nomination de Monsieur Vincent Menez en qualité de Membre du Conseil de Surveillance

Sur proposition du Conseil de Surveillance, statuant après avoir recueilli l'avis du Comité des rémunérations et des nominations, l'Assemblée Générale, est invitée, après avoir pris acte de l'arrivée à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale du mandat de Monsieur Philippe Mondan, à nommer, en application de l'article 28 alinéa 1 des statuts, Monsieur Vincent Menez, en qualité de nouveau Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de six ans qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2032.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la politique de composition du Conseil, visant à assurer un équilibre des compétences, des expériences et des profils. Monsieur Vincent Menez bénéficie d'une expérience significative dans la direction générale de sociétés et dispose de compétences avérées notamment en matière financière, de trésorerie, de gestion des investissements et d'opérations de croissance externe. Au regard de son expérience et de son honorabilité, le Conseil a estimé que sa nomination contribuerait utilement aux travaux et à la qualité des délibérations du Conseil.

5^e résolution – Fixation des indemnités

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer, pour l'exercice 2026, sur le montant global maximum des indemnités allouées pour l'ensemble des Membres du Conseil de Surveillance visées au I. de l'article R 322-55-1 du Code des assurances. Il vous est proposé d'augmenter le plafond de 10 000 euros et de le porter à 160 000 euros, afin de prendre en compte les évolutions liées aux Comités spécialisés survenues en 2025.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez nous poser et vous invitons à voter favorablement aux résolutions qui vont vous être présentées.

Rapports des Commissaires aux comptes

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la Société d'assurance mutuelles Les Assurances Mutuelles Le Conservateur,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Les Assurances Mutuelles Le Conservateur à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers exposées dans la note n°3 de l'annexe des comptes annuels au paragraphe « Principes comptables et méthodes d'évaluation ».

3 Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Évaluation des provisions mathématiques

Note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels

POINT CLÉ DE L'AUDIT	RÉPONSE D'AUDIT APPORTÉE
<p>Les provisions mathématiques comptabilisées dans les comptes annuels au 31 décembre 2025 pour 6 191,3 M€, représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur (capital ou rente à payer) et par l'assuré (primes dues) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Dans les contrats d'épargne en euros, les provisions mathématiques sont constituées des primes versées par l'assuré nettes de rachats, capitalisées au taux minimum garanti s'il y a lieu et incluent, généralement, un montant de participation aux bénéficiaires. Elles représentent le montant d'épargne accumulé que l'assureur s'engage à restituer à l'assuré (valeur de rachat). ◆ Dans les contrats d'épargne en unités de compte, la provision mathématique correspond au nombre de parts achetées par l'assuré au moyen des primes versées nettes de rachats, multiplié par la valeur de ces parts à la date d'arrêt. ◆ Dans les contrats d'assurance décès, elles représentent la différence entre les primes versées et le coût réel du risque de décès à la date d'arrêt. Les provisions mathématiques des contrats décès sont calculées à partir d'un taux d'actualisation égal au taux du tarif et d'une table de mortalité certifiée par un actuinaire indépendant. Elles doivent être suffisantes pour faire face à l'intégralité des engagements. <p>Les modalités d'évaluation des provisions mathématiques sont décrites dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Les travaux réalisés ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Vérifier les hypothèses de provisionnement et à procéder au recalcul indépendant par des actuaires ; ◆ Analyser la récurrence des provisions mathématiques ; ◆ Contrôler la cohérence des prélèvements d'acquisition et de gestion par rapport aux dispositions contractuelles ; ◆ Analyser la marge technique et financière à partir des éléments techniques ; ◆ Contrôler la correcte instanciation des taux de participation bénéficiaire arrêtés par le Directoire ; ◆ Vérifier le respect du minimum réglementaire de la participation bénéficiaire.

5 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés l'Assemblée Générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Sociétaires, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations prudentielles relatives à la solvabilité extraites du rapport prévu par l'article L355-5 du Code des assurances.

La sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion du directoire, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre Société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de France Assureurs du 29 mai 2017.

6 Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Société d'assurance mutuelle Les Assurances Mutuelles Le Conservateur par l'Assemblée Générale en 2000 compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenus depuis cette date pour le cabinet KPMG S.A et par l'Assemblée Générale en 2010 pour le cabinet PATRICK CAGNAT.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A était dans la 26^{ème} année de sa mission sans interruption, dont 26 années depuis que la Société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6^o du III de l'article L.820-1 du Code de commerce et le cabinet Patrick Cagnat dans la 16^{ème} année.

7 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le Gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société d'assurance mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

8 Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ♦ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ♦ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ♦ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet

de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ♦ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 7 mai 2026
KPMG S.A.
Jean-Francois MORA — Associé

Paris, le 7 mai 2026
Cabinet Patrick CAGNAT
Régis REVEL — Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la Société d'assurance mutuelle les Assurances Mutuelles Le Conservateur,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 du Code des assurances à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Paris La Défense, le 7 mai 2026
KPMG S.A.
Jean-Francois MORA — Associé

Paris, le 7 mai 2026
Cabinet Patrick CAGNAT
Régis REVEL — Associé

== RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
== PRÉVU PAR L'ARTICLE R.322-57-IV-2° DU CODE
== DES ASSURANCES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE
== DE TOUTE NATURE SOUSCRITS AUPRÈS DE
== LA SOCIÉTÉ PAR SES ADMINISTRATEURS,
== SES DIRIGEANTS SALARIÉS ET LEURS CONJOINTS,
== ASCENDANTS ET DESCENDANTS
== Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la Société d'assurance mutuelle Les Assurances Mutuelles Le Conservateur,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société d'assurance mutuelle, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un Rapport sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la Société par ses Administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés.

Le Président de votre Directoire nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Les conditions de souscription des contrats par les Administrateurs, leurs conjoints, descendants ou ascendants sont aux mieux identiques à celles proposées aux salariés et aux mandataires, à savoir sans frais de souscription. La rémunération des contrats est identique pour tous les Sociétaires : les catégories de personnes précitées ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée, l'analyse de leurs caractéristiques ainsi que la mise en œuvre de diligences consistant à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense, le 10 Avril 2026
KPMG S.A.
Jean-Francois MORA — Associé

Paris, le 10 Avril 2026
Cabinet Patrick CAGNAT
Régis REVEL — Associé

== RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
== SUR LES COMPTES COMBINÉS
== Exercice clos le 31 décembre 2025

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la Société d'assurance mutuelle Les Assurances Mutuelles Le Conservateur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard du référentiel français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application :

- ♦ du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers exposées dans la note n°2.2 de l'annexe aux comptes combinés au paragraphe « Référentiels comptables » ;
- ♦ du règlement ANC 2024-05 relatif aux comptes consolidés établis en normes françaises exposées dans la note n°2.2 de l'annexe aux comptes combinés au paragraphe « Référentiels comptables ».

3 Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

4 Évaluation des provisions mathématiques

Note 2.5.2 de l'annexe aux comptes combinés

POINT CLÉ DE L'AUDIT	RÉPONSE D'AUDIT APPORTÉE
<p>Les provisions mathématiques comptabilisées dans les comptes combinés au 31 décembre 2025 pour 11 265,2 M€, représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur (capital ou rente à payer) et par l'assuré (primes dues).</p> <p>Les provisions des contrats libellés en unités de comptes sont égales à la contre-valeur en euros des titres évalués au cours de clôture de l'exercice.</p> <p>Les modalités d'évaluation des provisions mathématiques sont décrites dans la note 2.5.2 de l'annexe aux comptes combinés.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Les travaux réalisés ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">♦ Vérifier les hypothèses de provisionnement et à procéder au recalcul indépendant par des actuaires ;♦ Analyser la récurrence des provisions mathématiques ;♦ Contrôler la cohérence des prélèvements d'acquisition et de gestion par rapport aux dispositions contractuelles ;♦ Analyser la marge technique et financière à partir des éléments techniques ;♦ Contrôler la correcte instanciation des taux de participation bénéficiaire arrêtés par le Directoire ;♦ Vérifier le respect du minimum réglementaire de la participation bénéficiaire.

5 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les informations prudentielles relatives au taux de couverture du capital de solvabilité requis, extraites du rapport prévu par l'article L. 355-5 du Code des assurances.

6 Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Société d'assurance mutuelle Les Assurances Mutuelles Le Conservateur par l'Assemblée Générale en 2000 compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenus depuis cette date pour le cabinet KPMG S.A. et par l'Assemblée Générale en 2010 pour le CABINET PATRICK CAGNAT.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la 26^{ème} année de sa mission sans interruption et le CABINET PATRICK CAGNAT dans la 16^{ème} année depuis que la Société d'assurance mutuelle est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L.820-1 du Code de commerce.

7 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le Gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Directoire.

8 Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ♦ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ♦ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- ♦ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ♦ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ♦ Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 7 mai 2026
KPMG S.A.
Jean-Francois MORA — Associé

Paris, le 7 mai 2026
Cabinet Patrick CAGNAT
Régis REVEL — Associé

Ordre du jour et projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2026 (et le cas échéant, du 18 juin 2026)

☰ ORDRE DU JOUR

- ◆ Rapport du Directoire sur les comptes sociaux et combinés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- ◆ Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur le Gouvernement d'entreprise,
- ◆ Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, sur les conventions visées à l'article R 322-57 I. du Code des assurances et sur les contrats visés à l'article R 322-57 IV. 2° du même Code,
- ◆ Approbation des comptes sociaux et des comptes combinés de l'exercice écoulé,
- ◆ Affectation du résultat de l'exercice,
- ◆ Approbation des conventions,
- ◆ Nomination de Monsieur Vincent Menez en qualité de Membre du Conseil de Surveillance,
- ◆ Fixation du montant global des indemnités allouées aux Membres du Conseil de Surveillance pour l'année 2026,
- ◆ Information sur le montant des indemnités, frais et avantages versés aux mandataires sociaux visés au I. de l'article R 322-55-1 du Code des assurances.

☰ TEXTE DES RÉOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur le Gouvernement d'entreprise, ainsi que du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 866 699,12 euros. L'Assemblée Générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice aux réserves.

L'Assemblée Générale, connaissance prise des explications mentionnées dans le rapport du Directoire et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes combinés, approuve également les comptes combinés qui se soldent par un bénéfice de 898 K€, dont 483 K€ part du Groupe.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Par ailleurs et conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, qui s'élèvent pour l'exercice 2025 à 103 040,47 euros, ainsi que la charge d'impôt correspondante qui s'élève à 25 760,12 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R 322-57 I. du Code des assurances, prend acte des conclusions de ce rapport et l'approuve dans son intégralité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les contrats visés au 2° de l'article R 322-57 IV du Code des assurances, prend acte des conclusions de ce rapport et l'approuve dans son intégralité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise et constaté que le mandat de Membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Philippe Mondan arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide, en application de l'article 28 alinéa 1 des statuts, de nommer en remplacement Monsieur Vincent Menez en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de six ans qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2032.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide, pour l'année 2026, de porter le montant global maximum des indemnités allouées pour l'ensemble des Membres du Conseil de Surveillance, visées au I. de l'article R 322-55-1 du Code des assurances, à 160 000 euros.



Comptes annuels 2025

Compte de résultat

- P. 44 > Compte technique
- P. 45 > Compte non technique

Bilan

- P. 46 > Actif
- P. 47 > Passif

Hors bilan

- P. 48 > Tableau des engagements reçus et donnés

Annexe aux comptes annuels

- P. 49 > Note 1 - Faits marquants de l'exercice
- P. 49 > Note 2 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice
- P. 49 > Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation
- P. 53 > Note 4 - Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat
- P. 67 > Note 5 - Contrat Conservateur Épargne Retraite 2 (CER2)
- P. 70 > Note 6 - Autres informations

Compte de résultat

COMPTE TECHNIQUE

EN EUROS	2025			2024
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	780 231 349,58	47 675 937,63	732 555 411,95	588 288 175,14
Produits des placements				
-> Revenus des placements	60 243 181,13	—	60 243 181,13	56 618 485,08
-> Autres produits des placements	8 597 496,71	—	8 597 496,71	7 248 754,59
-> Profits venant de la réalisation des placements	13 901 463,42	—	13 901 463,42	26 581 969,51
Ajustement ACAV (plus-values)	345 239 040,02	—	345 239 040,02	267 990 651,43
Autres produits techniques	58 554 309,81	—	58 554 309,81	40 100 801,97
Charges des sinistres				
-> Prestations et frais payés	-426 845 579,90	-46 272 404,29	-380 573 175,61	-384 933 416,06
-> Charges des provisions pour sinistres	1 275 918,64	230 929,27	1 044 989,37	-3 126 604,82
-> Charges des provisions pour sinistres non vie	-311 977,90	-201 581,82	-110 396,08	-64 980,97
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques				
-> Provisions d'assurance-vie	78 393 115,54	4 794 539,69	73 598 575,85	-549 454,25
-> Provisions contrats en unités de compte	-546 033 437,27	—	-546 033 437,27	-305 483 795,77
-> Autres provisions techniques	—	—	—	860 000,00
Participation aux résultats	-79 272 535,75	-14 129 204,69	-65 143 331,06	-57 365 006,06
Frais d'acquisition et d'administration				
-> Frais d'acquisition	-75 818 855,44	—	-75 818 855,44	-71 680 208,67
-> Frais d'administration	-45 234 099,71	—	-45 234 099,71	-37 921 690,79
-> Commissions reçues des réassureurs	—	-931 219,47	931 219,47	4 066 187,73
Charges des placements				
-> Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-3 684 202,02	—	-3 684 202,02	-3 773 666,16
-> Autres charges des placements	-5 186 995,69	—	-5 186 995,69	-2 341 251,25
-> Pertes provenant de la réalisation de placements	-1 258 528,02	—	-1 258 528,02	-8 624 660,03
Ajustement ACAV (moins-values)	-153 637 187,35	—	-153 637 187,35	-97 266 582,25
Autres charges techniques	-17 490 907,80	—	-17 490 907,80	-17 519 272,79
Produits des placements transférés	-2 748 364,56	—	-2 748 364,56	-3 114 257,67
RÉSULTAT TECHNIQUE	-11 086 796,56	-8 833 003,68	-2 253 792,88	-2 009 822,09

COMPTE NON TECHNIQUE

EN EUROS	2025	2024
Résultat technique de l'assurance-vie	-2 253 792,88	-2 009 822,09
Produits des placements alloués	2 748 364,56	3 114 257,67
Autres produits non techniques	117 191,55	592 966,24
Autres charges non techniques	-51 533,34	-866 814,37
Résultat exceptionnel		
-> Produits exceptionnels	271 632,84	175 533,64
-> Charges exceptionnelles	-139 534,35	-643 552,76
Impôt sur les bénéfices	174 370,74	-13 938,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	866 699,12	348 630,33

Bilan

ACTIF

EN EUROS	2025	2024
Actifs incorporels	17 271 257,86	15 344 118,95
Placements		
-> Terrains et constructions	61 340 411,70	61 340 411,70
-> Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	53 181 569,89	52 604 449,89
-> Autres placements	2 666 512 381,18	2 658 122 091,70
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	3 725 875 801,62	3 180 375 898,79
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
-> Provisions d'assurance-vie	238 052,58	284 471,44
-> Part des réassureurs dans les sinistres non vie	1 544 696,47	1 343 114,65
-> Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	468 079,52	461 496,83
Créances		
-> Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 856 476,97	1 415 853,58
-> Créances nées d'opérations de réassurance	738 997,67	209 819,04
Autres créances		
-> État, organisme de Sécurité sociale, collectivités	18 000,00	18 000,00
-> Débiteurs divers	22 585 680,59	25 820 162,12
Autres actifs		
-> Actifs corporels d'exploitation	15 646 907,62	11 231 135,36
-> Comptes courants et caisse	56 533 661,66	26 684 393,31
Comptes de régularisation - Actif		
-> Intérêts et loyers acquis non échus	27 996 627,25	24 153 961,27
-> Frais d'acquisition reportés	158 778,25	170 392,21
Autres comptes de régularisation	19 442 548,97	17 312 582,64
TOTAL DE L'ACTIF	6 671 409 929,80	6 076 892 353,48

PASSIF

EN EUROS	2025	2024
Capitaux propres		
-> Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	2 779 831,99	2 631 436,99
-> Autres réserves	259 796 171,30	259 411 042,90
-> Résultat de l'exercice	866 699,12	348 630,33
Provisions techniques brutes		
-> Provisions d'assurance-vie	2 465 954 145,81	2 462 307 214,48
-> Provisions pour sinistres	27 255 341,20	28 582 963,99
-> Provisions de sinistres non vie	2 376 122,81	2 064 144,91
-> Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	72 864 700,21	76 361 378,49
-> Autres provisions techniques vie	299 266,45	292 478,63
Provisions techniques des contrats en unités de compte	3 725 318 529,64	3 178 662 359,59
Provisions	378 715,00	440 415,00
Dettes p/dépôt en espèces reçus des réassureurs	399 099,15	360 999,59
Autres dettes		
-> Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 434 860,85	7 602 395,61
-> Dettes nées d'opérations de réassurance	531 740,16	885 877,18
-> Dettes envers les établissements de crédit	24 055,52	24 055,52
-> Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	33 968 916,00	—
-> Autres dettes :		
- État, organisme de Sécurité sociale, collectivités publiques	5 179 296,14	4 601 194,57
- Créanciers divers	40 816 313,95	32 459 171,96
Compte de régularisation - passif	24 166 124,50	19 856 593,74
TOTAL DU PASSIF	6 671 409 929,80	6 076 892 353,48

Hors bilan

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

EN EUROS	2025	2024
Engagements donnés		
-> Avals, cautions et garantie de crédit donnés	—	—
-> Titres et actifs acquis avec engagement de revente	—	—
-> Autres engagements sur titres, actifs et revenus	105 560 855,38	90 189 488,90
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	2 449 301,00	2 477 948,00
Engagements reçus		
-> Autres engagements reçus	100 000 000,00	—

Annexe aux comptes annuels

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La Société a enregistré une collecte brute record sur l'exercice 2025, soit 780,2 M€, en progression de 24 % par rapport à l'exercice 2024. Par ailleurs, les encours sous gestion ont atteint leur niveau le plus élevé au 31 décembre 2025, soit 6,5 Md€.

NOTE 2 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement marquant postérieur à la clôture de l'exercice n'est à mentionner.

NOTE 3 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes de la Société ont été établis et présentés conformément au règlement ANC n°2015-11, intégrant les modifications apportées par les règlements ultérieurs, du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Le règlement ANC n°2022-06 concernant la modernisation des états financiers en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 a été appliqué sans que cette application n'emporte d'impact sur les comptes annuels et le résultat de l'exercice 2025 des Assurances Mutuelles Le Conservateur.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour leurs montants nets. Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en euros.

3.1 Placements

Placements immobiliers

Les parts détenues dans des sociétés immobilières sont inscrites à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts.

La valeur de réalisation des parts non cotées est certifiée annuellement par un expert indépendant agréé par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR).

Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors frais. Ces placements sont évalués à chaque clôture annuelle selon la nature de l'activité de la Société :

- ♦ Conservateur Finance est évalué en tenant compte de l'actif net réévalué de la Société majoré d'un multiple lié au résultat de l'activité de titres pour compte propre, ce multiple ayant été évalué par un expert indépendant ;
- ♦ Les autres participations sont évaluées en se basant sur leur actif net réévalué à la clôture.

Autres placements

Les titres à revenu fixe sont enregistrés en date de règlement / livraison à leur prix d'achat hors frais et coupons courus. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est constatée en résultat (primes ou décotes) selon l'étalement actuariel en contrepartie des comptes de régularisation (actif ou passif). Une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du capital). Les résultats dégagés lors de la sortie avant échéance des titres sont neutralisés par une dotation ou reprise à la réserve de capitalisation : conformément au décret n°2010-1718 du 30 décembre 2010 relatif au fonctionnement de la réserve de capitalisation et de l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif aux modalités de calcul des mouvements sur la réserve de capitalisation transposés à l'article A. 343-3-1 du Code des assurances, la Société comptabilise, depuis le 1^{er} janvier 2010, une reprise ou dotation non technique à la réserve de capitalisation correspondant à la charge ou au produit théorique d'impôts lié à la non - prise en compte, dans le résultat imposable de la Société, des versements ou prélèvements techniques à la réserve de capitalisation. Les intérêts courus non échus à la clôture sont comptabilisés dans les comptes de régularisation à l'actif.

Les valeurs mobilières autres que celles à revenu fixe sont enregistrées hors frais. Les résultats de cession de titres sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les dépréciations constituées au 31 décembre 2025 sont relatives aux placements au sens de l'article R.343-10 du Code des assurances qui sont provisionnés en raison d'une moins-value latente au-delà de -20% sur une durée inférieure à six mois⁽¹⁾ précédant l'arrêté (à l'exception d'une dépréciation constituée sur un titre de participation) et dont le retour à un niveau en-deçà des -20 % n'est pas envisagé à court terme. La valeur de recouvrement des titres concernés par les critères suscités a été déterminée selon la méthode du MEDAF (Modèle d'évaluation des actifs financiers).

Le montant du stock de provision pour dépréciation durable s'élève à 2,15 M€ au 31 décembre 2025.

(1) Les analyses et les sélections ont été effectuées à partir d'un seuil de perte de 10 % au 31 décembre 2025 afin d'assurer l'exhaustivité du périmètre des titres susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation à caractère durable.

Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces placements sont enregistrés à l'actif pour leur valeur de réalisation au cours de clôture de l'exercice.

3.2 Provisions techniques

Provisions d'assurance-vie

Les provisions d'assurance-vie correspondent essentiellement aux provisions mathématiques qui représentent la différence entre les engagements de l'assureur et les engagements de l'assuré.

Pour les contrats individuels libellés en euros, les provisions à la clôture sont nettes des prélèvements sociaux (CSG, CRDS, CNSA et prélèvement de 6,5 %). Ces prélèvements représentent 17,2 % des intérêts servis aux contrats.

Les provisions mathématiques des rentes en constitution et des rentes en service sont calculées au taux du tarif et des tables TGF05 et TGH05.

Les provisions mathématiques des contrats décès proposés aux adhérents des Associations Mutuelles Le Conservateur sont calculées à partir d'un taux d'actualisation égal au taux du tarif et d'une table de mortalité certifiée par un actuaire indépendant agréé.

Provisions pour sinistres

Elles correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes

Elles correspondent aux provisions pour participation aux excédents qui représentent le montant des participations aux bénéficiaires attribuées aux bénéficiaires des contrats lorsque ces bénéficiaires ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions à la clôture des contrats libellés en unités de compte sont égales à la contre-valeur en euros des titres évalués au cours de clôture de l'exercice.

Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

La quote-part des réassureurs dans les engagements techniques est enregistrée dans des comptes distincts de ceux utilisés pour les engagements bruts et représentée à l'actif du bilan.

Provision d'égalisation

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de Groupe, conformément au 8° de l'article R343-3 du Code des assurances et à l'article 39 quinquies GB du Code général des impôts.

3.3 Provisions pour risques et charges

Elles correspondent aux provisions évaluées à l'arrêté des comptes destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

3.4 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement selon les durées indiquées ci-dessous :

- ♦ Logiciels : 3 ans ou 5 ans ;
- ♦ Matériel informatique : 3 ans ou 5 ans ;
- ♦ Agencements, aménagements et installations : 10 ans ;
- ♦ Mobilier : 5 ans ou 10 ans.

3.5 Frais généraux

Frais généraux par nature

Les frais généraux des Assurances Mutuelles Le Conservateur sont essentiellement constitués des frais en provenance du Groupe TVA. En conséquence, la Société comptabilise dans ses comptes sa quote-part dans les frais communs financés puis répartis par l'administrateur de Groupe TVA, Les Associations Mutuelles Le Conservateur.

Cette répartition des frais communs par l'Administrateur est effectuée sans recherche de profits et déterminée sur la base de critères objectifs (le chiffre d'affaires, le nombre de contrats produits sur l'exercice, etc...) appliqués à des données comptables analytiques (dépenses administratives ou commerciales).

En ce qui concerne les frais généraux propres à l'activité de cette Société, ils sont financés par cette Société et enregistrés directement dans ses comptes par nature sans avoir recours au groupement.

Frais généraux par destination

Conformément aux dispositions du Code des assurances, la Société ventile ses frais généraux par nature suivant plusieurs destinations :

- ♦ Frais d'acquisition ;
- ♦ Frais d'administration ;
- ♦ Frais de règlements ;
- ♦ Frais de placements ;
- ♦ Autres charges techniques.

La Société a pris l'option de ne pas affecter de frais généraux par nature en autres charges non techniques.

L'affectation des frais généraux par destination est effectuée par la tenue d'une comptabilité analytique.

3.6 Produits des placements transférés

Les produits des placements transférés résultent du rapport des capitaux propres sur les provisions techniques majorées des capitaux propres appliqué aux produits financiers nets de charges enregistrés au compte technique.

Le montant ainsi calculé correspond à la rémunération financière des fonds propres allouée au compte non technique.

NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Le bilan

4.1.1. Terrains et constructions

EN EUROS	Montant brut en début d'exercice	Mouvements		Montant brut en fin d'exercice
		Acquisitions	Cessions	
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	61 340 411,70	—	—	61 340 411,70
TOTAL	61 340 411,70	—	—	61 340 411,70

4.1.2. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Montant brut en début d'exercice	Mouvements		Montant brut en fin d'exercice
	Acquisitions	Cessions	
52 604 449,89	841 520,00	264 400,00	53 181 569,89

Les créances rattachées aux participations et filiales se décomposent en :

-> Débiteurs divers 157 259,32 €

La liste des filiales et participations au 31 décembre 2025 est donnée par le tableau présenté en fin d'annexe.

4.1.3. Autres placements

EN EUROS	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	Prêts	Autres placements	TOTAL
Montant brut en fin d'exercice	233 419 556,18	2 329 085 336,31	38 488 609,04	67 665 149,97	2 668 658 651,50
Dotations aux amortissements sur les prix de remboursements	—	-5 000 599,02	—	—	-5 000 599,02
Reprise d'amortissements sur les prix de remboursements	—	7 441 863,97	—	—	7 441 863,97
Dotations aux provisions de l'exercice	—	-186 396,67	—	—	-186 396,67
Reprise de provisions de l'exercice	835 723,23	319 909,51	—	—	1 155 632,74
Montant cumulé des amortissements à la clôture	—	-4 723 575,53	—	—	-4 723 575,53
Montant cumulé des provisions à la clôture	-449 978,82	-1 696 291,50	—	—	-2 146 270,32
Montant net du bilan	232 969 577,36	2 322 665 469,28	38 488 609,04	67 665 149,97	2 661 788 805,65

4.1.4. État récapitulatif des placements

EN EUROS	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - PLACEMENTS			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	61 340 411,70	61 340 411,70	63 854 439,84
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	53 229 088,24	53 229 088,24	80 013 085,16
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	251 981 187,85	251 531 209,03	258 835 384,79
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	123 325 034,51	123 325 034,51	123 965 868,51
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	2 214 228 042,27	2 207 807 767,44	2 109 524 210,02
6) Prêts hypothécaires			
7) Autres prêts et effets assimilés	38 577 276,32	38 577 276,32	38 577 276,32
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	—	—	—
9) Dépôts (autres ceux que visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	40 500 000,00	40 500 000,00	40 500 000,00
-> pour les lignes 1 à 9 : dont			
placements effectués dans l'OCDE	2 783 181 040,89	2 776 310 787,24	2 715 270 264,64
placements effectués hors l'OCDE	—	—	—
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
1. placements immobiliers	—	—	—
2. titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	—	—	—
3. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	740 900 833,05	740 900 833,05	740 900 833,05
4. autres OPCVM	1 425 981 778,42	1 425 981 778,42	1 425 981 778,42
5. obligations et autres titres à revenu fixe	1 558 993 190,15	1 558 993 190,15	1 558 993 190,15
11) Autres instruments financiers à terme			
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement	—	—	—
b) stratégies de rendement	—	—	—
c) autres opérations	—	—	—
12) TOTAL	6 509 056 842,51	6 502 186 588,86	6 441 146 066,26

4.1.4. État récapitulatif des placements (suite)

EN EUROS	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
12) TOTAL	6 509 056 842,51	6 502 186 588,86	6 441 146 066,26
1. dont :			
I. placements évalués selon l'article R.343-9 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	2 175 491 600,66	2 170 108 716,06	2 073 130 486,26
II. placements évalués selon l'article R.343-10 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	607 689 440,23	606 202 071,18	642 139 778,38
III. placements évalués selon l'article R.343-13 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	3 725 875 801,62	3 725 875 801,62	3 725 875 801,62
IV. placements évalués selon l'article R.343-11 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	—	—	—
V. autres instruments financiers à terme	—	—	—
2. dont :			
I. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	6 026 336 231,42	6 019 465 977,77	5 958 425 455,17
II. valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	—	—	—
III. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	—	—	—
IV. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	482 720 611,09	482 720 611,09	482 720 611,09
V. autres affectations ou sans affectation	—	—	—
3. dont :			
I. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	—	—	—
II. autres valeurs	6 509 056 842,51	6 502 186 588,86	6 441 146 066,26
II – ACTIFS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	74 600 351,56	74 600 351,56	74 600 351,56

4.1.5. Créances et dettes selon leur durée résiduelle

EN EUROS	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	5 ans et plus	TOTAL
Créances				
-> Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 856 476,97	—	—	1 856 476,97
-> Créances nées d'opérations de réassurance	738 997,67	—	—	738 997,67
Autres créances				
-> État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	18 000,00	—	—	18 000,00
-> Débiteurs divers	22 585 680,59	—	—	22 585 680,59
Dettes				
-> Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 434 860,85	—	—	8 434 860,85
-> Dettes nées d'opérations de réassurance	531 740,16	—	—	531 740,16
-> Dettes envers des établissements de crédit	24 055,52	—	—	24 055,52
-> Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	33 968 916,00	—	—	33 968 916,00
Autres dettes				
-> État, organisme de Sécurité sociale, collectivités publiques	5 179 296,14	—	—	5 179 296,14
-> Créanciers divers	34 510 885,55	—	6 305 428,40	40 816 313,95

Les produits à recevoir, rattachés aux débiteurs divers, s'élèvent à 14 579 046,92 euros dont :

-> coupons à recevoir	1 197 209,74 €
-> commissions de placement	12 411 167,80 €
-> intérêts sur avances sur contrats	94 636,38 €
-> taxe DOP - Conservateur Double Opportunité	876 033,00 €

La ligne État, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques, en autres créances, correspond principalement au crédit TVA à reporter pour 18 000 euros.

La ligne État, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques, en autres dettes, comporte principalement les cotisations Cavamac des agents généraux d'assurances pour 3 292 396,31 euros ; ainsi que les prélèvements sociaux pour un montant de 660 378,99 euros.

Les charges à payer, rattachées aux créanciers divers, s'élèvent à 24 094 927,05 euros dont principalement :

-> indemnités de fin de carrière des intermédiaires d'assurances	6 283 230,00 €
-> provision contribution sociale de solidarité	1 865 000,00 €
-> provision factures non parvenues	655 657,05 €
-> provision indemnités Administrateurs	155 440,00 €
-> provision droit de garde des titres et charges financières	70 600,00 €

Dans les créanciers divers figurent le compte courant avec la société « Les Associations Mutuelles Le Conservateur » pour un montant de 8 369 658,53 euros.

4.1.6. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation à l'actif et au passif sont composés du stock d'amortissement des différences entre les prix de remboursement de titres à revenu fixe et leur prix d'acquisition :

EN EUROS	2025	2024
Différences sur les prix de remboursement à percevoir à l'actif	19 442 548,97	17 312 582,64
Amortissement des différences sur les prix de remboursement au passif	24 166 124,50	19 856 593,74

4.1.7. Réserves et mouvements sur fonds propres

Le fonds d'établissement a été augmenté des droits d'adhésion pour un montant de 148 395,00 euros.

-> Réserves statutaires au 31/12/2024 avant résultat de l'exercice	242 915 997,86 €
-> Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO du 19 juin 2025 à hauteur de	348 630,33 €
-> Virement à la réserve pour fonds de garantie	-29 296,00 €
-> Réserves statutaires au 31/12/2025 avant résultat de l'exercice	243 235 332,19 €
-> Réserves réglementées :	
- Réserve de capitalisation	15 691 880,11 €
- Réserve pour fonds de garantie	868 959,00 €

La réserve pour fonds de garantie a été augmentée de la somme de 29 296,00 euros. On rappelle que cette réserve est constituée par la moitié des appels de cotisations qui alimentent les ressources du fonds ; l'autre moitié des appels passe en résultat technique. Par ailleurs, la réserve de capitalisation a fait l'objet d'une reprise nette sur l'exercice de 36 498,07 euros.

4.1.8. Immobilisations

EN EUROS	Montant brut début exercice	Mouvements exercice	Amortissements exercice		Montant cumulé amortissements	Montant net fin exercice
			Dotations	Reprises		
Corporelles	6 448 778,68	607 810,29	628 665,53	114 508,50	5 599 018,53	1 457 570,44
En cours	9 867 218,18	4 322 119,00	—	—	—	14 189 337,18
TOTAL CORPORELLES	16 315 996,86	4 929 929,29	628 665,53	114 508,50	5 599 018,53	15 646 907,62
INCORPORELLES	33 730 293,92	7 176 996,42	5 249 857,51	—	23 636 032,48	17 271 257,86

4.1.9. Provisions

Le stock de provisions pour contentieux s'élève à 378 715,00 euros au 31 décembre 2025 après une reprise nette de provision pour risques d'intermédiation de 61 700,00 euros sur l'exercice.

4.2 Le hors bilan

4.2.1. Engagements donnés

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus correspondent à l'engagement des Assurances Mutuelles Le Conservateur à souscrire des titres de FCPR à hauteur de 105 560 855,38 euros

4.2.2. Engagements reçus

Les engagements reçus correspondent à une facilité bancaire obtenue contre des pensions livrées à hauteur de 100 000 000 euros et des valeurs reçus en nantissement de la part des réassureurs pour 2 449 301 euros.

4.3 Le compte de résultat

4.3.1. Produits et charges des placements

EN EUROS	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	1 528 899,00	—	1 528 899,00
Revenus des placements immobiliers	—	1 188 952,80	1 188 952,80
Revenus des autres placements	—	57 525 329,33	57 525 329,33
Autres produits	—	7 441 863,97	7 441 863,97
Reprise provision dépréciations de placements	—	1 155 632,74	1 155 632,74
Profits sur réalisation	—	13 701 873,22	13 701 873,22
Profits de change	—	41,95	41,95
Reprise réserve de capitalisation	—	199 548,25	199 548,25
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS	1 528 899,00	81 213 242,26	82 742 141,26
Frais financiers	—	3 684 202,02	3 684 202,02
Autres charges	—	5 000 599,02	5 000 599,02
Pertes sur réalisation	—	974 814,35	974 814,35
Pertes de change	—	25 808,98	25 808,98
Dotation aux dépréciations de placements	—	186 396,67	186 396,67
Dotation à la réserve de capitalisation	—	257 904,69	257 904,69
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS	—	10 129 725,73	10 129 725,73

4.3.2. Résultat technique par catégorie

EN EUROS	CAPITALISATION À PRIME UNIQUE	INDIVIDUELS TEMPORAIRES DÉCÈS	INDIVIDUELS VIE À PRIME UNIQUE	INDIVIDUELS VIE À PRIME PÉRIODIQUE	CONTRATS COLLECTIFS DÉCÈS	CONTRATS COLLECTIFS VIE
Primes et accessoires nettes	24 166 373	36 662 806	178 733 188	690 121	—	341 223
Charges des prestations	-18 474 758	-9 993 392	-183 570 108	-5 051 867	-11 349	-4 181 292
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-7 501 831	-5 429 352	25 275 140	5 967 294	29 845	4 419 277
Ajustement A.C.A.V.	—	—	—	—	—	—
Solde de souscription	-1 810 215	21 240 062	20 438 221	1 605 548	18 496	579 208
Frais d'acquisition	-1 858 274	-16 918 363	-26 339 359	-1 079 540	-2 030	-912 016
Autres charges de gestion nettes	-1 721 575	-2 070 994	-15 707 615	-1 712 616	-430	-259 812
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-3 579 850	-18 989 356	-42 046 974	-2 792 156	-2 460	-1 171 828
Produit net des placements	3 684 115	1 908 587	56 372 438	2 055 576	4 551	2 039 664
Participation aux résultats	-5 909 351	-579 218	-63 045 315	-1 658 444	-7 537	-2 149 381
Solde financier	-2 225 236	1 329 369	-6 672 877	397 132	-2 985	-109 718
Primes cédées	—	-6 596 228	—	-3 329	—	—
Part des réassureurs dans les charges des prestations	—	4 531 422	40 813	—	—	—
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	—	67 000	-30 506	—	—	—
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	—	-1	—	—	—	—
Commissions reçues des réassureurs	—	1 537 426	—	—	—	—
Solde de réassurance	—	-460 381	10 307	-3 329	—	—
RÉSULTAT TECHNIQUE	-7 615 301	3 119 695	-28 271 323	-792 805	13 051	-702 338
Hors compte :						
-> Montant des rachats	16 855 031	—	132 073 532	1 282 716	—	197 361
-> Intérêts techniques bruts de l'exercice	—	579 217	1 273 072	1 629 850	7 537	2 127 442
-> Provisions techniques brutes à la clôture	133 682 324	70 075 891	1 971 082 615	69 975 864	148 772	70 536 656
-> Provisions techniques brutes à l'ouverture	125 234 916	64 058 383	1 990 736 077	74 488 717	171 081	72 809 595

4.3.2. Résultat technique par catégorie (suite)

EN EUROS	CONTRATS EN UNITÉ DE COMPTE À PRIME UNIQUE	CONTRATS EN UNITÉ DE COMPTE À PRIME PÉRIODIQUE	CER INDIVIDUELS VIE	CER EN UNITÉS DE COMPTE	TOTAL DOMMAGES CORPORELS GARANTIE ACCESSOIRE	TOTAL GÉNÉRAL
Primes et accessoires nettes	454 141 850	465 504	21 826 964	62 467 688	735 631	780 231 350
Charges des prestations	-188 531 382	-677 229	-6 080 397	-8 313 913	-995 953	-425 881 639
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-56 831 137	318 060	-15 066 499	-35 620 722	2 725	-84 437 199
Ajustement A.C.A.V.	-174 967 652	—	—	-16 634 201	—	-191 601 853
Solde de souscription	33 811 678	106 335	680 069	1 898 853	-257 597	78 310 659
Frais d'acquisition	-27 402 543	-635 586	-155 285	-453 377	-50 869	-75 807 241
Autres charges de gestion nettes	28 257 278	-719 880	-954 967	-20 938	-19 614	5 068 837
Charges d'acquisition et de gestion nettes	854 735	-1 355 467	-1 110 251	-474 315	-70 482	-70 738 404
Produit net des placements	-264 532	—	4 063 018	—	633	69 864 051
Participation aux résultats	-578 404	-46 369	-5 288 415	—	-10 103	-79 272 536
Solde financier	-842 936	-46 369	-1 225 396	—	-9 469	-9 408 485
Primes cédées	—	—	—	—	-358 445	-6 958 001
Part des réassureurs dans les charges des prestations	—	—	—	—	272 135	4 844 370
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	—	—	—	—	198 857	235 352
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	—	—	—	—	6 582	6 581
Commissions reçues des réassureurs	—	—	—	—	-83 290	1 454 135
Solde de réassurance	—	—	—	—	35 839	-417 563
RÉSULTAT TECHNIQUE	33 823 477	-1 295 500	-1 655 579	1 424 538	-301 709	-2 253 793
Hors compte :						
-> Montant des rachats	149 594 187	534 148	4 828 655	7 762 640	—	313 128 271
-> Intérêts techniques bruts de l'exercice	952	8 179	—	—	—	5 626 248
-> Provisions techniques brutes à la clôture	3 375 672 554	14 597 140	149 588 752	335 039 630	20 895	6 190 421 092
-> Provisions techniques brutes à l'ouverture	2 902 542 493	14 568 070	133 611 977	261 539 334	23 619	5 639 784 262

4.3.3. Divers

a) Autres produits techniques

Ce poste se compose principalement des commissions de placement relatives aux parts d'OPCVM en représentation des contrats commercialisés auprès de la clientèle :

-> Commissions de placement sur FCP internes	7 961 890,36 €
-> Commissions de placement OPCVM externes	45 466 204,74 €
-> Biens refacturés aux autres sociétés du Groupe	219 441,88 €
-> Autres	4 906 772,83 €
TOTAL	58 554 309,81 €

b) Charges de gestion et commissions

• Frais par destinations

Les charges de gestion incluent les achats de biens vendus aux autres sociétés du Groupe. Le produit de ces ventes figure dans le poste « Autres produits techniques » pour 219 441,88 euros.

-> Frais d'acquisition	53 554 032,98 €
-> Frais d'administration	11 192 649,68 €
-> Frais de gestion des sinistres	3 027 092,85 €
-> Frais de gestion des placements	3 664 834,06 €
-> Autres charges techniques	1 300 912,68 €
TOTAL	72 739 522,25 €

• Commissions

-> Commissions d'acquisition	22 253 208,50 €
-> Commissions d'encaissement	34 041 450,03 €
-> Frais d'acquisition reportés	11 613,96 €
TOTAL	56 306 272,49 €

c) Autres charges techniques

Outre les frais par destinations, ce poste comprend les éléments suivants :

-> Prélèvements au profit de l'association MIPER	219 944,92 €
-> Revalorisations post mortem des dossiers décès	1 238 037,86 €
TOTAL	1 457 982,78 €

d) Charges de personnel

-> Salaires et traitements	17 066 776,16 €
-> Charges sociales	7 792 183,98 €
-> Autres	430 024,39 €
TOTAL	25 288 984,53 €

e) Primes brutes émises

-> Assurance directe en France	780 231 349,58 €
-> Assurance directe dans la CEE (hors France)	—
-> Assurance directe hors CEE	—

f) Prestations et frais payés

-> Prestations déclarées dont IT et PB	415 073 537,61 €
-> Variation des prestations non payées	-963 940,74 €
-> Prélèvements sociaux sur les provisions mathématiques	8 744 949,44 €
-> Frais de règlement	3 027 092,85 €
TOTAL	425 881 639,16 €

g) Frais d'acquisition

Outre les commissions d'acquisition et les autres charges d'acquisition, ce poste comprend la variation des frais d'acquisition reportés pour un montant de 11 613,96 euros.

h) Produits et charges non techniques

• Produits non techniques

-> Produits accessoires	50 587,66 €
-> Reprise non technique à la réserve de capitalisation	66 603,89 €
TOTAL	117 191,55 €

• Charges non techniques

-> Dotation non technique à la réserve de capitalisation	51 533,34 €
TOTAL	51 533,34 €

4.3.4. Impôt sur les bénéfices

Produit fiscal imputé à l'exercice :

-> Partie afférente aux opérations ordinaires	140 249,70 €
-> Partie afférente aux opérations exceptionnelles	34 121,04 €
TOTAL	174 370,74 €

4.3.5. Produits exceptionnels

-> Reprise provision pour litiges	80 000,00 €
-> Remboursements contentieux	1 655,43 €
-> Autres	189 977,41 €
TOTAL	271 632,84 €

4.3.6. Charges exceptionnelles

-> Paiement litiges et réclamations sensibles	49 379,97 €
-> Dotation pour litiges	18 300,00 €
-> Autres	71 854,38 €
TOTAL	139 534,35 €

4.3.7. Variation des provisions d'assurance-vie, brutes de réassurance

EN EUROS	2025	2024
Provisions d'assurance-vie à l'ouverture	2 462 307 214,48	2 400 047 718,59
-> Charges de provision d'assurance-vie	-6 934 482,31	-56 334 635,95
-> Intérêts techniques incorporés	5 617 117,10	5 693 712,87
-> Participations incorporées directement	6 704 634,37	7 789 216,56
-> Utilisation de la provision pour participation aux excédents	69 718 295,40	63 015 050,59
-> Virement de provision entre catégories	-71 458 633,23	42 096 151,82
Provisions d'assurance-vie à la clôture	2 465 954 145,81	2 462 307 214,48

4.3.8. Participation des assurés aux résultats techniques et financiers

EN EUROS Désignation	2021	2022	2023	2024	2025
A – Participation aux résultats	73 187 193	48 271 549	82 213 666	69 887 934	79 272 536
dont :					
-> A1. participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	51 141 287	58 419 439	71 696 651	77 128 234	82 769 214
-> A2. dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	22 045 905	-10 147 890	10 517 015	-7 240 300	-3 496 678
B – Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 132-10					
-> B1. provisions mathématiques moyennes	2 360 350 371	2 418 027 024	2 400 738 431	2 388 721 920	2 394 956 897
-> B2. montant minimal de la participation aux résultats	41 471 619	14 554 872	30 904 004	19 422 122	21 869 779
-> B3. montant effectif de la participation aux résultats	70 588 811	45 923 392	79 227 844	65 282 647	73 349 246
- B3a. participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	48 525 555	55 801 214	67 772 503	72 045 081	76 622 993
- B3b. dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	22 063 256	-9 877 822	11 455 341	-6 762 434	-3 273 747

NOTE 5 - CONTRAT CONSERVATEUR ÉPARGNE RETRAITE 2 (CER2)

5.1 Spécificités comptables

La Société a procédé au transfert des actifs et passifs du contrat Conservateur Épargne Retraite 1 (CER1) du patrimoine général de la Société vers le canton comprenant le contrat Conservateur Épargne Retraite 2 en date comptable du 31 décembre 2022, le canton Conservateur Épargne Retraite 2 répondant déjà aux principes de comptabilité auxiliaire d'affectation (CAA-CER2). Pour rappel, depuis la transformation collective intervenue en date du 1^{er} octobre 2020, le contrat Conservateur Épargne Retraite 2 s'était substitué au contrat PERP.

Il a été créé, dans le système d'information comptable de la Société, une entité spécifique pour enregistrer toutes les opérations relatives de la CAA-CER2. De même des comptes bancaires dédiés uniquement à la CAA-CER2 sont opérationnels pour recueillir l'ensemble des flux de trésorerie liés à ce canton.

5.2 Ventilation des provisions techniques Conservateur Épargne Retraite 2

EN EUROS	TOTAL PASSIF	DONT CER2
Provisions d'assurance-vie	2 465 954 145,81	149 588 751,66
-> dont PM rentes en cours de constitution	180 771 460,09	140 867 115,59
-> dont PM rentes en service	95 714 709,68	8 721 636,06
Provisions pour participation aux bénéfices	72 864 700,21	1 531 035,95
Provisions techniques des unités de compte	3 725 318 529,64	335 039 629,77
-> dont PM rentes en cours de constitution	349 250 926,07	335 039 629,77

5.3 État récapitulatif des placements Conservateur Épargne Retraite 2 au 31 décembre 2025

EN EUROS	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - PLACEMENTS			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	—	—	—
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	1 680 894,16	1 680 894,16	1 798 183,08
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	3 356 685,92	3 356 685,92	3 842 717,38
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	12 766 622,87	12 766 622,87	12 777 899,60
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	129 182 349,45	129 379 864,98	127 573 979,62
6) Prêts hypothécaires	—	—	—
7) Autres prêts et effets assimilés	—	—	—
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	—	—	—
9) Dépôts (autres ceux que visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	500 000,00	500 000,00	500 000,00
-> pour les lignes 1 à 9 : dont			
placements effectués dans l'OCDE	147 486 552,40	147 684 067,93	146 492 779,68
placements effectués hors l'OCDE	—	—	—
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
1. placements immobiliers	—	—	—
2. titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	—	—	—
3. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	64 368 969,20	64 368 969,20	64 368 969,20
4. autres OPCVM	142 692 917,44	142 692 917,44	142 692 917,44
5. obligations et autres titres à revenu fixe	128 172 172,05	128 172 172,05	128 172 172,05
11. Autres instruments financiers à terme			
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement	—	—	—
b) stratégies de rendement	—	—	—
c) autres opérations	—	—	—
12) TOTAL	482 720 611,09	482 918 126,62	481 726 838,37

EN EUROS	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
12) TOTAL	482 720 611,09	482 918 126,62	481 726 838,37
I. dont :			
I. placements évalués selon l'article R.343-9 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	126 520 100,85	126 717 710,78	124 861 421,52
II. placements évalués selon l'article R.343-10 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	20 966 451,55	20 966 357,15	21 631 358,16
III. placements évalués selon l'article R.343-13 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	335 234 058,69	335 234 058,69	335 234 058,69
IV. placements évalués selon l'article R.343-11 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	—	—	—
V. autres instruments financiers à terme	—	—	—
2. dont :			
I. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	—	—	—
II. valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	—	—	—
III. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	—	—	—
IV. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	482 720 611,09	482 918 126,62	481 726 838,37
V. autres affectations ou sans affectation	—	—	—
3. dont :			
I. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	—	—	—
II. autres valeurs	482 720 611,09	482 918 126,62	481 726 838,37
II – ACTIFS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	24 094 570,61	24 094 570,61	24 094 570,61

NOTE 6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 Combinaison

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, en marge de ses comptes individuels, publient des comptes combinés pour le Groupe Le Conservateur dont elles sont l'entité combinante.

6.2 Personnels et dirigeants

Effectifs

Le nombre de personnel actif mis à disposition au 31 décembre 2025 des Assurances Mutuelles Le Conservateur par le groupement de fait est de 221 dont 166 cadres et 55 non-cadres.

Rémunérations, avances, crédits et engagements

Une provision de 155 440,00 euros a été constituée au titre des indemnités allouées aux Administrateurs de la Société pour l'exercice 2025.

6.3 Impôts sur les bénéfices

La Société Les Assurances Mutuelles Le Conservateur est membre d'un groupe d'intégration fiscale au sens des articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Elle est la Société tête de Groupe et assure la détermination du résultat d'ensemble et de paiement de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe, composé des Sociétés Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, Les Associations Mutuelles Le Conservateur, Conservateur Patrimoine et Conservateur Assurances Immobilier.

En application de la convention d'intégration fiscale conclue entre les sociétés membres, la charge d'impôt sur les sociétés est calculée par chaque Société comme si elle était imposée séparément. La différence éventuelle entre l'impôt ainsi déterminé et l'impôt effectivement supporté par le Groupe est enregistrée en créance ou en dette envers la Société tête de Groupe.

Dans ce cadre, au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, la Société Les Assurances Mutuelles Le Conservateur a constaté un produit d'impôt de 174 K€.


6.4 Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2025 s'élèvent à 130 460 euros HT. Aucune mission de conseil et prestations de service n'a été effectuée en 2025, d'où l'absence d'honoraires sur ces éléments.

6.5 Tableau des filiales et participations

INFORMATIONS FINANCIÈRES FILIALES ET PARTICIPATIONS	RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS		
	1. Conservateur Finance	2. Conservateur Patrimoine	3. Conservateur Assurances Immobilier
Capital	9 000 000 €	982 960 €	51 281 000 €
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	5 704 693 €	40 001 €	64 991 €
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	46,23 %	99 %	100 %
Valeur comptable des titres			
-> Brute	927 450 €	973 120 €	51 281 000 €
-> Nette	927 450 €	973 120 €	51 281 000 €
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	—	—	—
Montant des cautions et avals donnés par la Société	—	—	—
Chiffre d'affaires hors taxes 2025	3 958 566 €	1 395 630 €	2 482 284 €
Résultat 2025	1 021 364 €	-230 980 €	1 053 310 €
Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	554 560 €	0 €	974 339 €

Le siège social des filiales mentionnées dans le tableau précédent se situe 59, rue de la Faisanderie 75116 Paris.



Comptes annuels combinés 2025

Compte de résultat combiné

P. 74 et 75

Bilan combiné

P. 76 > Actif

P. 77 > Passif

Hors bilan combiné

P. 78 > Engagements reçus et donnés

Annexe aux comptes annuels combinés

P. 79 > Note 1 - Faits marquants de l'exercice

P. 79 > Note 2 - Principes et modalités de combinaison

P. 83 > Note 3 - Notes sur les postes de bilan

P. 89 > Note 4 - Notes sur les postes de hors bilan

P. 90 > Note 5 - Notes sur les postes de compte de résultat

P. 91 > Note 6 - Informations sectorielles

P. 93 > Note 7 - Autres informations

Compte de résultat combiné

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

EN MILLIERS EUROS	Activités assurance-vie	Activités bancaires	Autres activités	TOTAL 2025	TOTAL 2024
Primes émises	1 224 455	—	—	1 224 455	1 142 999
Produits d'exploitation bancaire	-974	20 068	—	19 093	18 299
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	—	—	7 929	7 929	8 277
Autres produits d'exploitation	53 817	—	—	53 817	34 752
Produits financiers nets de charges	532 504	—	-2 057	530 448	550 228
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 809 802	20 068	5 872	1 835 742	1 754 555
Charges des prestations d'assurance	-1 642 679	—	—	-1 642 679	-1 568 994
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	8 833	—	—	8 833	10 297
Charges d'exploitation bancaire	—	-1 034	—	-1 034	-114
Charges des autres activités	—	—	-5 244	-5 244	-5 050
Charges de gestion	-190 950	-8 154	—	-199 104	-193 747
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-1 824 796	-9 188	-5 244	-1 839 229	-1 757 607
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION <i>Avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</i>	-14 994	10 879	628	-3 487	-3 052
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	—	—	-811	-811	-811
Autres produits nets non techniques	6 715	—	—	6 715	7 129
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION <i>Après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</i>	-8 279	10 879	-184	2 417	3 265
Résultat exceptionnel	-842	18	1	-823	-2 053
Impôts sur les résultats	227	-760	-164	-697	-606
RÉSULTAT NET DES ENTITÉS INTÉGRÉES	-8 893	10 138	-346	898	606
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	-8 893	10 138	-346	898	606
Intérêts minoritaires	—	415	—	415	246
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	-8 893	9 723	-346	483	360

Bilan combiné

ACTIF

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Actifs incorporels	26 810	26 540
-> Dont écarts d'acquisition	5 273	5 567
Placements des entités d'assurance	2 766 893	2 764 608
-> Terrains et constructions	4 813	5 146
-> Autres placements	2 762 081	2 759 462
Placements représentant les engagements en UC	8 666 150	7 801 178
Placements des entités du secteur bancaire	3 718	2 353
-> Autres placements	3 718	2 353
Placements des autres entités	73 449	74 932
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	2 251	2 089
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	28 505	27 476
Créances sur la clientèle des entités du secteur bancaire	6 100	5 464
Créances sur les entités du secteur bancaire	119 533	73 928
Autres créances	63 366	67 898
Autres actifs	17 468	13 253
-> Immobilisations corporelles	17 468	13 253
Comptes de régularisation - Actif	49 298	43 739
-> Frais d'acquisition reportés	159	170
-> Autres	49 139	43 568
Différences de conversion	—	—
TOTAL DE L'ACTIF	11 823 541	10 903 458

PASSIF

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Capitaux propres du Groupe	333 442	332 481
-> Capital social ou fonds équivalents	5 582	5 372
-> Réserves et résultat combinés ⁽¹⁾	327 859	327 109
Intérêts minoritaires	4 071	3 913
Provisions techniques brutes	2 571 166	2 571 826
-> Provisions techniques vie	2 568 790	2 569 762
-> Provisions techniques non vie	2 376	2 064
Provisions techniques en UC	8 694 059	7 823 321
Provisions pour risques et charges	858	937
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	41 512	41 587
Dettes envers la clientèle des entités du secteur bancaire	3 197	2 915
Dettes envers les entreprises des entités du secteur bancaire	24	169
Autres dettes	144 889	99 441
Comptes de régularisation - Passif	30 323	26 868
TOTAL DU PASSIF	11 823 541	10 903 458

(1) Dont le résultat net de l'exercice (483 K€ au 31/12/2025 vs 360 K€ au 31/12/2024).

Hors bilan combiné

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Engagements reçus	97 551	2 478
-> Entreprises d'assurances	97 551	2 478
Engagements donnés	432 505	366 998
-> Entreprises d'assurances	432 390	366 936
-> Entreprises du secteur bancaire	116	62

Annexe aux comptes annuels combinés

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans un environnement sous forte tension économique et géopolitique, le Groupe a enregistré de solides performances au titre de l'exercice 2025 avec :

- ♦ une collecte brute record qui s'établit à 1 384 M€, en progression de 4,8 % par rapport au précédent record de l'exercice 2024 ;
- ♦ le chiffre d'affaires assurances atteignant le niveau record de 1 224 M€, en hausse de 7,1 % par rapport au précédent record de 2024 ;
- ♦ la collecte nette assurances qui affiche aussi son niveau le plus élevé, soit 450 M€.

NOTE 2 - PRINCIPES ET MODALITÉS DE COMBINAISON

2.1 Principes généraux

En application des articles L.345-2 et R.345-1-1 du Code des assurances, le Groupe Le Conservateur établit des comptes combinés étant donné les liens de directions et services communs qui existent entre les Sociétés du Groupe et engendrent de ce fait un comportement financier, technique ou organisationnel commun. L'entité combinante est la Société Les Assurances Mutuelles Le Conservateur de par l'importance des cotisations encaissées lors des cinq derniers exercices.

L'ensemble combiné inclut dans son périmètre un sous-palier de consolidation constitué par Conservateur Finance et Conservateur Gestion Valor.

2.2 Référentiels comptables

Le règlement ANC n°2024-05 relatif aux comptes consolidés et aux comptes combinés établis en normes françaises, homologué le 24 décembre 2024 qui modifie le règlement ANC 2020-01 est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement modifie le règlement ANC n° 2020-01 s'agissant principalement des écarts d'acquisition et de la méthode applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun.

Son application n'emporte pas d'impact sur les comptes combinés du Groupe Le Conservateur au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, le règlement ANC n°2022-06 concernant la modernisation des états financiers en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 a été appliqué sans que cette application n’emporte d’impact significatif sur les comptes annuels et les résultats de l’exercice 2025 des Sociétés entrant dans le périmètre de combinaison.

2.3 Périmètre de combinaison

Le périmètre de combinaison au 31 décembre 2025 du Groupe Le Conservateur est le suivant :

SOCIÉTÉS	NATURE	Contrôle	Intérêts
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur	Société d’assurance-vie	100 %	100 %
Les Associations Mutuelles Le Conservateur	Société à forme tontinière	100 %	100 %
Conservateur Finance ⁽¹⁾	Société de financement et entreprise d’investissement	80 %	80 %
Conservateur Patrimoine	Cabinet de courtage	100 %	100 %
SCI Le Conservateur	Société civile immobilière	100 %	100 %
Conservateur Assurances Immobilier	SASU à caractère immobilier	100 %	100 %

[1] La société Conservateur Gestion Valor incluse dans le sous-palier de consolidation Conservateur Finance est une société de gestion de portefeuille.

L’adresse du siège social de toutes les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison se situe au 59 rue de la Faisanderie 75116 Paris.

2.4 Modalités de combinaison

2.4.1. Méthodologie

Les comptes des sociétés d’assurance sont combinés par agrégation après élimination des opérations réciproques conformément à l’article L.345-2 du Code des assurances.

Les autres sociétés du Groupe Le Conservateur étant uniquement des entités contrôlées de manière exclusive sont combinées par la méthode de l’intégration globale. Le contrôle exclusif au sein du Groupe Le Conservateur résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans les autres sociétés.

2.4.2. Date de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de combinaison clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.4.3. Options de combinaison

Réserve de capitalisation

Les dotations et reprises de la réserve de capitalisation enregistrées dans les comptes sociaux sont neutralisées au niveau des comptes combinés sans constater de participation bénéficiaire différée ni d’impôts différés.

Frais d’acquisition « vie »

Les frais d’acquisition « vie » des comptes combinés correspondent à ceux des comptes individuels, aucune activation n’étant effectuée au niveau combiné.

Engagements sociaux

Le Groupe n’ayant pas opté pour la méthode préférentielle, les engagements sociaux ne sont pas appréhendés en totalité dans les comptes combinés. Cependant, les engagements déjà enregistrés au niveau des comptes individuels sont conservés dans les comptes combinés.

2.4.4. Retraitements spécifiques de combinaison

Non-étalement des effets de changements de tables de mortalité

Les effets d’étalement dans les comptes sociaux résultant de changements de tables de mortalité sont neutralisés au niveau des comptes combinés.

Impôts différés

Toutes les écritures de consolidation ayant un impact en termes d’impôts différés ont été identifiées. Le taux d’impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui résultant des textes fiscaux en vigueur.

Écarts d’acquisition

Les écarts d’acquisition enregistrés dans les comptes combinés sont amortis selon une durée tenant compte des résultats prévisionnels futurs des sociétés acquises.

Écarts d’évaluation

Les écarts d’évaluation sont amortis suivant une durée définie à la nature de l’élément d’actif ou de passif ayant été à l’origine de ces écarts. Par conséquent, l’écart d’évaluation sur les immeubles est amorti sur 25 ans.

Opérations entre entités du périmètre

En application de l’article 251-2 du règlement ANC n°2020-01, les opérations intra-Groupes sont éliminées du bilan et du compte de résultat. Les plus et moins-values de cessions intra-Groupes sont neutralisées. Dans la mesure où ces plus et moins-values génèrent des droits en faveur des assurés dans les comptes individuels, il est comptabilisé une participation différée. La participation différée est déterminée selon une approche retrospective basée sur les cinq derniers exercices.

2.5 Méthodes et règles d’évaluation

2.5.1. Placements

Entreprises d’assurances

Les titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d’achat en date de règlement/livraison hors frais et coupons courus.

La différence entre le prix d’acquisition et le prix de remboursement est constatée en résultat (primes ou décotes) selon l’étalement actuariel en contrepartie des comptes de régularisation (actif ou passif). Les résultats dégagés lors de la sortie avant échéance des titres (à l’exception des obligations convertibles en actions) sont neutralisés par une dotation ou reprise à la réserve de capitalisation. Les intérêts courus non échus à la clôture sont comptabilisés dans les comptes de régularisation à l’actif.

Les valeurs mobilières autres que celles à revenu fixe sont enregistrées hors frais. Les résultats de cession de titres sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les dépréciations constituées au 31 décembre 2025 sont relatives aux placements au sens de l’article R.343-10 du Code des assurances qui sont provisionnés en raison d’une moins-

value latente au-delà de -20 % sur une durée inférieure à six mois⁽¹⁾ précédant l'arrêté et dont le retour à un niveau en-deçà des -20 % n'est pas envisagé à court terme. La valeur de recouvrement des titres concernés par les critères suscités a été déterminée selon la méthode du MEDAF (Modèle d'évaluation des actifs financiers).

(1) Les analyses et les sélections ont été effectuées à partir d'un seuil de perte de 10 % au 31 décembre 2025 afin d'assurer l'exhaustivité du périmètre des titres susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation à caractère durable.

Les placements représentant les provisions techniques en unités de compte sont enregistrés à l'actif en valeur de réalisation.

L'approche par composants est appliquée à la comptabilisation des actifs immobiliers détenus en direct.

Secteur bancaire

Les titres de placement sont enregistrés en date de règlement/livraison pour leur prix d'acquisition frais exclus. Les plus ou moins-values résultant de la cession des titres de placement sont déterminées en respect de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Toute différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie suivant la méthode actuarielle.

A la clôture de l'exercice, toute moins-value latente issue de la différence entre la valeur nette comptable et le prix de marché des titres donne lieu à une provision pour dépréciation. Les prix de marché retenus sont constitués par la dernière cotation connue lors de l'arrêté annuel des comptes. En cas d'absence de cotation connue (cas des marchés dits « inactifs ») à l'arrêté, les prix de marché ont été déterminés en tenant compte des dernières transactions connues ayant eu lieu avant l'arrêté des comptes et des prix donnés par les différents contributeurs indépendants du marché.

Autres secteurs

Les différences par rapport aux placements des entreprises d'assurance et du secteur bancaire sont notamment l'absence d'étalement du résultat latent (primes ou décotes) sur les titres à revenu fixe et de réserve de capitalisation.

Par ailleurs, les immeubles d'exploitation commerciale utilisés dans le cadre des activités du Groupe et détenus au sein de la SCI Le Conservateur sont considérés dans les comptes au regard de leur valeur d'utilité tenant compte de leur horizon de détention à long terme avec des travaux réalisés dans le but de valoriser l'image du Groupe.

2.5.2. Provisions techniques

Les provisions techniques sont essentiellement constituées par les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les engagements de l'assureur et les engagements de l'assuré. Pour les contrats individuels libellés en euros, les provisions à la clôture sont nettes des prélèvements sociaux (CSG, CRDS, CNSA et prélèvement de 6,5 %). Ces prélèvements représentent 17,2 % des intérêts servis aux contrats.

Les provisions à la clôture des contrats libellés en unités de compte sont égales à la contre-valeur en euros des titres évalués au cours de clôture de l'exercice.

La participation bénéficiaire différée active en stock à la clôture de l'exercice est relative à la neutralisation de la plus-value intra-Groupe constatée sur l'apport d'actifs (immeubles) à la SASU Conservateur Assurances Immobilier par Les Assurances Mutuelles Le Conservateur.

2.5.3. Frais généraux

Les frais généraux communs du Groupe sont engagés et répartis par Les Associations Mutuelles Le Conservateur dans le cadre du Groupe TVA. La répartition des frais généraux communs est effectuée sans recherche de profits en se basant sur des critères objectifs (nombre de contrats produits, chiffre d'affaires, taux d'activité par service, etc...). De ce fait, ils ne sont pas éliminés dans les comptes combinés.

NOTE 3 - NOTES SUR LES POSTES DE BILAN

3.1 Actifs incorporels

EN MILLIERS D'EUROS	2025			2024
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette
Actifs incorporels	68 467	-41 657	26 810	26 540

3.2 Placements des entreprises d'assurance-vie

EN MILLIERS D'EUROS	VALEUR 2025			VALEUR 2024
	Brute	Nette	De réalisation ⁽¹⁾	De réalisation ⁽¹⁾
Placements immobiliers	9 184	4 813	33 150	33 170
Actions et titres à revenus variables	48	48	339	364
Part d'OPCVM actions	251 981	251 531	258 835	215 708
Obligations et autres titres à revenus fixes ⁽²⁾	2 278 330	2 271 112	2 171 424	2 202 737
Parts d'OPCVM obligataires	154 057	154 057	154 727	164 971
Autres placements	79 811	79 811	79 811	75 316
TOTAL DES PLACEMENTS	2 773 412	2 761 372	2 698 286	2 692 266
Total des placements cotés	1 147 756	1 140 088	1 048 373	2 579 596
Total des placements non cotés	1 625 656	1 621 284	1 649 913	112 670

3.3 Placements dans les entreprises liées

Néant.

(1) La réalisation des plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

(2) La valeur nette comptable inclut le stock de décote de remboursement net pour montant de -5 521 milliers d'euros en 2025 (contre un stock de décotes de remboursement net de -3 459 milliers d'euros en 2024) qui figurent au bilan dans les lignes de compte de régularisation - Actif et compte de régularisation - Passif.

3.4 Placements représentant les engagements en unités de compte

EN MILLIERS D'EUROS	VALEUR 2025			VALEUR 2024
	Brute	Nette	De réalisation	De réalisation
Placements immobiliers	—	—	—	—
Titres à revenu variable et assimilés	161 064	161 064	161 064	604 894
Parts d'OPCVM actions	2 968 353	2 968 353	2 968 353	2 266 944
Valeurs amortissables et assimilées	2 210 952	2 210 952	2 210 952	1 941 433
Parts d'OPCVM obligataires	3 325 780	3 325 780	3 325 780	2 987 908
TOTAL DES PLACEMENTS	8 666 150	8 666 150	8 666 150	7 801 178

3.5 Placements des entreprises du secteur bancaire

Le portefeuille de titres représente une valeur nette comptable de 3 718 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 2 353 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (hors créances rattachées).

Il n'y a pas de plus-values latentes de ces titres au 31 décembre 2025 contre 688 euros au 31 décembre 2024.

3.6 Placements des autres entreprises

EN MILLIERS D'EUROS	2025			2024
	Brute	Nette	De réalisation	De réalisation
Placements immobiliers	100 767	73 449	111 900	110 200
Parts d'OPCVM obligataires	—	—	—	—
TOTAL DES PLACEMENTS	100 767	73 449	111 900	110 200

3.7 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Provisions d'assurance-vie	238	284
Provisions pour sinistres non vie	1 545	1 343
Provisions pour participation aux bénéfices	468	461
TOTAL	2 251	2 089

3.8 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

EN MILLIERS D'EUROS	2025			2024
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net
Participation bénéficiaire différée active	22 715	—	22 715	22 946
Créances nées d'opérations d'assurance	5 204	153	5 051	4 320
Créances nées d'opérations de réassurance	739	—	739	210
TOTAL	28 658	153	28 505	27 476

Les créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance sont d'une durée résiduelle d'un an. Au 31 décembre 2025, la participation bénéficiaire différée active est relative à la neutralisation de la plus-value intra-Groupe constatée sur l'apport d'actifs (immeubles) à la SASU Conservateur Assurances Immobilier par Les Assurances Mutuelles Le Conservateur.

3.9 Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

EN MILLIERS D'EUROS	2025			2024
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net
Créances de crédit sur la clientèle	4 743	—	4 743	4 636
Autres	1 357	—	1 357	829
TOTAL	6 100	—	6 100	5 464

Les durées résiduelles des créances de crédit sur la clientèle sont les suivantes : (Hors créances rattachées 23 milliers d'euros)

-> Moins de 3 mois	185
-> De 3 mois à 1 an	982
-> De 1 an à 5 ans	2 887
-> De plus de 5 ans	666

Les autres créances sur la clientèle sont d'une durée résiduelle de moins de 3 mois.

3.10 Créances sur les entreprises du secteur bancaire

EN MILLIERS D'EUROS	2025			2024
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net
Avoirs en banques des entreprises d'assurances	95 236	—	95 236	52 678
Avoirs en banques des entreprises du secteur bancaire	16 468	—	16 468	15 038
Avoirs en banques des autres entreprises	7 829	—	7 829	6 211
TOTAL	119 533	—	119 533	73 928

Les créances sur les établissements du secteur bancaire sont d'une durée résiduelle d'un an.

3.11 Autres créances

EN MILLIERS D'EUROS	2025			2024
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net
Créances des entreprises d'assurances	58 480	—	58 480	61 404
Créances des entreprises du secteur bancaire	2 103	—	2 103	1 923
Créances des autres entreprises	2 783	—	2 783	4 571
TOTAL	63 366	—	63 366	67 898

Les autres créances sont d'une durée résiduelle d'un an.

3.12 Comptes de régularisation (autres) - actif

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Entreprises d'assurances ⁽¹⁾	48 692	42 511
Entreprises du secteur bancaire	468	1 042
Autres entreprises	138	185
TOTAL	49 298	43 739

(1) Dont 28 777 milliers d'euros d'intérêts à recevoir pour les entreprises d'assurance en 2025.

3.13 Capitaux propres du Groupe

EN MILLIERS D'EUROS	Situation à la clôture 2024	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat (n-1)	Autres mouvements	Situation à la clôture 2025
Capital	5 372	—	—	211	5 582
Primes	—	—	—	—	—
Réserves	21 242	—	204	—	21 446
Résultat de l'exercice	360	483	-360	—	483
Autres					
-> Écarts de réévaluation	—	—	—	—	—
-> Titres de l'entreprise consolidante	—	—	—	—	—
-> Autres réserves	305 507	—	423	—	305 930
-> Total autres	—	—	—	—	—
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	332 481	483	267	211	333 441

3.14 Provisions techniques

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Provisions d'assurance-vie	2 465 954	2 462 307
Provisions pour sinistres à payer	32 049	32 865
Provisions pour participation aux bénéfices	72 864	76 361
Provisions pour égalisation vie	—	—
Autres provisions	300	293
TOTAL	2 571 166	2 571 826

3.15 Provisions pour risques et charges

EN MILLIERS D'EUROS	Provisions en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions en fin d'exercice
Risques d'intermédiation en assurance	918	23	103	838
Risques d'intermédiation en banque	20	—	—	20
Risques d'intermédiation autres entreprises	—	—	—	—
TOTAL	937	23	103	858

3.16 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance

EN MILLIERS D'EUROS	2025			2024
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	40 581	—	40 581	40 340
Dettes nées d'opérations de réassurance	931	—	931	1 247
TOTAL	41 512	—	41 512	41 587

3.17 Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire

Ces dettes, chez Conservateur Finance, correspondent aux comptes ordinaires des clients, elles représentent toutes une antériorité inférieure à un an.

3.18 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Dettes bancaires des entreprises d'assurances	24	24
Dettes bancaires des entreprises du secteur bancaire	—	—
Dettes bancaires des autres entreprises	—	144
TOTAL	24	169

3.19 Autres dettes

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Dettes des entreprises d'assurances	139 724	93 991
Dettes des entreprises du secteur bancaire	1 600	582
Dettes des autres entreprises	3 564	4 868
TOTAL	144 889	99 441

Les dettes des entreprises du secteur bancaire et des autres entreprises sont d'une durée résiduelle d'un an.

Les dettes des entreprises d'assurances sont principalement d'une durée résiduelle d'un an mais comprennent en outre des indemnités de fin de carrière des intermédiaires d'assurances s'élevant à 12 835 milliers d'euros dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans.

3.20 Comptes de régularisation (autres) - passif

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Entreprises d'assurances	25 277	21 012
Entreprises du secteur bancaire	2 437	2 707
Autres entreprises	2 610	3 150
TOTAL	30 323	26 868

Les comptes de régularisation des entreprises d'assurance correspondent d'une part, aux amortissements des différences entre les prix de remboursement de titres à revenu fixe et leur prix d'acquisition pour 25 277 milliers d'euros et d'autre part aux frais accessoires nets d'amortissements liés à l'acquisition d'immeubles pour 2 610 milliers d'euros.

NOTE 4 - NOTES SUR LES POSTES DE HORS BILAN

4.1 Hors bilan des entreprises d'assurances

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Engagements reçus	100 000	—
Engagements donnés		
-> avals, cautions et garanties de crédits	—	—
-> titres et actifs acquis avec engagement de revente	—	—
-> autres engagements sur titres, actifs ou revenus	432 390	366 936
-> autres engagements donnés	—	—
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	2 449	2 478
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	—	—
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	—	—
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	—	—

4.2 Hors bilan des entreprises du secteur bancaire

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Engagements de financement donnés	—	—
Engagements de financement reçus	—	—
Engagements de garantie donnés	—	—
Engagements de garantie reçus	—	—
Engagements sur titres à livrer	—	—
Engagements sur titres à recevoir	116	62

4.3 Engagements de retraite

Les engagements de retraite concernent le personnel employé par Les Associations Mutuelles Le Conservateur. Ils s'élèvent à 1 470 milliers d'euros au 31 décembre 2025 et ne sont pas provisionnés dans les comptes combinés.

NOTE 5 - NOTES SUR LES POSTES DE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Produits financiers nets de charges

Le détail par nature des produits et charges des placements techniques de l'assurance est fourni par le tableau suivant :

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Revenus des placements	60 990	57 502
Autres produits des placements	8 703	7 594
Produits provenant de la réalisation des placements	14 574	23 337
Ajustements ACAV (plus-values)	807 636	805 791
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-6 673	-6 241
Autres charges des placements	-6 284	-2 462
Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 022	-6 086
Ajustements ACAV (moins-values)	-338 779	-319 855
Produits des placements transférés au compte non technique	-6 641	-7 394
Produits financiers nets de charges	532 504	552 185

5.2 Autres produits nets de l'activité d'assurance

Ces produits correspondent essentiellement aux produits de placements transférés du compte de résultat technique « vie » au compte de résultat technique « non-vie » pour un montant de 6 641 milliers d'euros.

5.3 Autres informations

Les charges globales de personnel, incluses dans les charges de gestion, s'élèvent à 37 763 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025 (contre 35 763 milliers d'euros en 2024).

NOTE 6 - INFORMATIONS SECTORIELLES

6.1 Compte de résultat de l'assurance-vie

EN MILLIERS D'EUROS	2025		2024	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	1 224 455	47 676	1 176 779	1 101 483
Part du compte technique dans les produits nets de placements	72 541	—	72 541	76 520
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - plus-values)	807 636	—	807 636	805 791
Autres produits techniques	61 862	—	61 862	42 006
Charges des sinistres	-766 723	-46 243	-720 480	-710 175
-> prestations et frais payés	-767 472	-46 272	-721 200	-707 199
-> charges de provisions pour sinistres	750	29	720	-2 976
Charges des provisions techniques d'assurance-vie et autres provisions techniques	-759 929	4 795	-764 724	-716 782
-> provisions d'assurance-vie	78 393	4 795	73 599	311
-> provisions en unités de compte	-838 322	—	-838 322	-717 092
-> autres provisions techniques	—	—	—	—
Participation aux résultats	-115 910	-14 129	-101 781	-94 174
Frais d'acquisition et d'administration	-171 258	—	-171 258	-165 237
-> frais d'acquisition	-123 814	—	-123 814	-122 970
-> frais d'administration	-47 443	—	-47 443	-42 267
-> commissions reçues des réassureurs	—	-931	931	4 066
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - moins-values)	-338 779	—	-338 779	-319 855
Autres charges techniques	-24 545	—	-24 545	-25 355
Résultat technique de l'assurance-vie	-10 648	-8 833	-1 815	-1 712
Produits nets des placements hors part du compte technique	6 641	—	6 641	7 394
Élimination des opérations intersectorielles	-13 179	—	-13 179	-11 764
TOTAL	-17 186	-8 833	-8 353	-6 082

6.2 Compte de résultat du secteur bancaire

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Intérêts et produits assimilés	569	638
Intérêts et charges assimilés	—	—
Revenus des titres à revenu variable	—	—
Commissions perçues	19 417	17 522
Commissions versées	-1 022	-113
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	—	—
Gains ou pertes sur opérations de placement	64	131
Autres produits d'exploitation	8	6
Autres charges d'exploitation	—	—
PRODUIT NET BANCAIRE	19 037	18 185
Charges générales d'exploitation	-16 196	-16 412
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	-113	-125
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 728	1 647
Coût du risque	-4	—
Gains ou pertes sur titres de participation et parts dans les entreprises liées	—	—
Élimination des opérations intersectorielles	8 155	7 507
TOTAL	10 879	9 154

6.3 Compte d'exploitation des autres activités

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Chiffre d'affaires	7 868	8 195
Reprise sur amortissements et provisions	—	—
Autres produits d'exploitation	9	14
Achats consommés	—	—
Charges de personnel	-1 012	-1 087
Autres charges d'exploitation	-975	-1 230
Impôts et taxes	-1 048	-523
Dotations aux amortissements et provisions (hors écarts d'acquisition)	-2 115	-2 068
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition)	2 727	3 302
Charges et produits financiers	50	68
Élimination des opérations intersectorielles	-2 149	-2 100
TOTAL	628	1 270

6.4 Autres informations sectorielles

La ventilation par catégories des primes et des provisions techniques brutes globales de l'activité d'assurance-vie est fournie par le tableau suivant :

EN MILLIERS D'EUROS	2025		2024	
	Primes	Stock provisions techniques	Primes	Stock provisions techniques
Capitalisation à prime unique	24 166	140 104	23 890	130 326
Individuels temporaires décès	36 663	73 842	36 052	67 759
Individuels vie à prime unique	178 733	2 049 582	148 427	2 075 546
Individuels vie à prime périodique	690	71 527	753	76 209
Contrats collectifs décès	—	149	—	171
Contrats collectifs vie	341	70 783	407	73 039
Contrats en unités de compte à prime unique	898 366	8 355 032	859 602	7 557 007
Contrats en unités de compte à prime périodique	466	14 673	536	14 597
Contrats relevant d'une comptabilité auxiliaire d'affectation	21 827	151 182	20 168	135 656
Contrats en unité de compte relevant d'une comptabilité auxiliaire d'affectation	62 468	335 111	52 323	261 877
Dommages corporels garantie accessoire	736	2 943	843	2 668
TOTAUX	1 224 455	11 264 926	1 142 999	10 394 855

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé en France.

NOTE 7 - AUTRES INFORMATIONS

7.1 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement marquant postérieur à la clôture de l'exercice n'a été observé.

7.2 Réserve de capitalisation

Le montant de la réserve de capitalisation dans les comptes sociaux de la Société combinante s'élève à 15 692 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Cette réserve de capitalisation est reclassée dans les réserves consolidées des comptes combinés du Groupe.

7.3 Impôts au compte de résultat

EN MILLIERS D'EUROS	Activité assurances-vie	Activités bancaires	Autres activités	TOTAL
Impôt exigible	-212	760	301	849
Impôts différés	-15	—	-137	-152
TOTAL	-227	760	164	697

Le Groupe constitue par ailleurs un groupe d'intégration fiscale au sens des articles 223 A et suivants du Code général des impôts. La société Les Assurances Mutuelles Le Conservateur est la Société tête de Groupe d'intégration fiscale et assure la détermination du résultat d'ensemble et de paiement de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe, composé des sociétés Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, Les Associations Mutuelles Le Conservateur, Conservateur Patrimoine et Conservateur Assurances Immobilier.

En application de la convention d'intégration fiscale conclue entre les sociétés membres, la charge d'impôt sur les sociétés est calculée par chaque Société comme si elle était imposée séparément. La différence éventuelle entre l'impôt ainsi déterminé et l'impôt effectivement supporté par le Groupe est enregistrée en créance ou en dette envers la Société tête de Groupe.

7.4 Dirigeants

Le montant des rémunérations allouées par le Groupe de manière consolidée aux Membres des organes d'Administration/Surveillance et de Direction est le suivant :

- ♦ Organes d'Administration/Surveillance : 445 K€
- ♦ Direction : 3 631 K€

Par ailleurs, il n'existe aucun engagement en matière de pensions et indemnités assimilées ni d'avances et crédits accordés aux Membres des organes susvisés.

7.5 Effectifs

Le nombre de personnel actif employé au sein du Groupe au 31 décembre 2025 est de 230 contre 237 en 2024.

7.6 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires au titre du Commissariat aux comptes sont mentionnés ci-après :

- ♦ KPMG : 288 K€ HT
- ♦ GROUPE UNION CONSEIL : 46 K€ HT
- ♦ BATT Audit : 16 K€ HT

Tous ces honoraires sont afférents à la certification des comptes.

59, rue de la Faisanderie
75116 Paris

conservateur.fr



Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, Société d'assurance mutuelle,
entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris
Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16
Tél. : 01 53 65 72 31 – Fax : 01 53 65 86 00 – Site internet : conservateur.fr

Crédits photos : © Thomas Laisné / © Yann Pirou.

